

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 4 Novembre 1969.

## SOMMAIRE

1. — **Loi de finances pour 1970 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3297).

**Affaires étrangères et coopération (suite).**

M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.

MM. Rossi, Boscary-Monsservin, Fajon, Jacques Vendroux, Delorme, Rivierez, Boscher, Marette, Stehlin, de Grailly.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — **Ordre du jour** (p. 3316).

## PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

## AFFAIRES ETRANGERES

I. — **Affaires étrangères.**

II. — **Coopération.**

(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, une heure trente minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, deux heures cinq minutes ;

Républicains indépendants, trente minutes ;

Socialiste, quarante minutes ;

Communiste, quarante minutes ;

Progrès et démocratie moderne, quarante minutes ;

Isolés, cinq minutes.

Les commissions ont épuisé leur temps de parole.

\*

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, M. Arthur Conte avait raison de le dire ce matin : c'est un grand privilège que d'être le ministre des affaires étrangères d'une France qui ne se veut pas et qui ne se connaît pas d'ennemis.

Mais le pire danger serait de croire que, pour un pays comme le nôtre, le repliement puisse être la rançon de ce privilège. Si, pour la première fois depuis le début d'une belle et dure histoire, nous ne sentons aucune menace directe peser sur aucune de nos frontières, tout nous interdit d'isoler notre destin : la géographie, le sentiment de la solidarité européenne, le rétrécissement de la planète, ce que le monde, et en particulier le tiers monde, espère, attend, et parfois exige de nous, bref — disons-le d'emblée, reprenant la citation que produisait ce matin M. Arthur Conte — « une certaine idée de la France ».

Etre membre permanent du conseil de sécurité, c'est porter — la crise du Moyen-Orient nous le rappellerait s'il en était besoin — une responsabilité propre. Etre présent à Berlin, c'est assumer une responsabilité particulière non seulement par rapport au problème allemand, mais envers toute l'Europe. Affirmer son indépendance dans le respect de ses alliances, c'est revendiquer à la fois une responsabilité spécifique et sa part d'une responsabilité collective. Mériter la confiance des peuples qui ont accédé à la souveraineté et, au premier rang, de ceux qui, après avoir partagé notre destin, veulent y être librement associés, c'est encore ressentir une vaste, une lourde, une précieuse responsabilité. En vérité, c'est cette morale de la responsabilité qui confère à notre politique étrangère sa cohérence et son accent.

Me permettez-vous ici d'ajouter un mot personnel ? Je ressens d'autant plus vivement le devoir de veiller sur sa cohérence que, depuis le soir du 27 avril 1969, son accent n'est plus, ne peut plus être tout à fait le même. Toute l'audace intellectuelle, toute la témérité imaginative que le général de Gaulle a déployées au service de la réconciliation — car tel est bien le mot-clé d'une entreprise dont le but est, en définitive, de substituer la coopération de nations indépendantes à l'affrontement de blocs antagonistes — étaient chargées du poids de sa mission historique. Sa voix retentissait d'autant plus fort quand elle défiait les démons de la guerre qu'elle s'était élevée plus haut dans la nuit du combat. Les peuples attendaient de lui qu'il forçât en quelque sorte la paix comme il avait forcé la victoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

De Washington à Moscou, d'Alger à Tokio, partout où m'a conduit la charge que m'a confiée son continuateur, et d'abord

à New York où se rassemblent non pas toutes, hélas ! mais presque toutes les nations du globe, le même nom éveille le même écho, le même bruissement, le même respect.

De Gaulle, c'est beaucoup plus qu'un héritage ; c'est dans la communauté internationale, une noblesse qui oblige la France. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il appartient, d'abord au premier élu de la nation française, ensuite, mesdames, messieurs, à l'ensemble de ses élus, c'est-à-dire à vous-mêmes, de dire si nous sommes dignes d'exercer la triple responsabilité que cette obligation comporte : à l'égard du tiers monde, à l'égard de l'Europe, à l'égard de nous-mêmes.

Certes, à l'égard du tiers monde, la responsabilité d'un pays comme le nôtre doit s'exercer d'abord sur un plan matériel, qui est celui de la lutte contre la misère et le sous-développement : l'étude du budget de ce ministère vous a montré, ce matin, surtout après les explications de M. Bourges, l'ampleur de l'effort de coopération que la France a accompli et continue d'accomplir — comme les trois rapporteurs des trois commissions compétentes l'ont souligné — en dépit de ses propres difficultés.

Mais notre responsabilité à l'égard du tiers monde ne peut pas s'arrêter là. Elle implique également une action proprement politique si nous voulons contribuer, dans la mesure de nos moyens, soit à préserver la paix, soit à mettre fin aux tensions et aux guerres partout où elles sévissent.

C'est au Proche-Orient surtout que l'établissement d'une paix juste et durable, tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties, nous paraît hors de portée si nous n'étions résolus à surmonter la tristesse et le découragement.

Où la politique de la France — car c'est d'elle que je vous dois compte — doit-elle trouver son inspiration ? D'où doit-elle tirer son efficacité ?

La réponse à la première question est aisée. Les principes restent, bien entendu, ceux que mes prédécesseurs ont maintes fois énoncés ici même : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect de la loi internationale, équilibre des forces et maintien ou restauration de la paix. C'est bien pourquoi la résolution du conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 — j'en renouvelle ici l'assurance que j'ai donnée en réponse à une question de mon ami M. Gorcé à la commission des affaires étrangères — est et demeure notre charte.

Mais nous ne pouvons pas nous borner à constater que cette résolution a été votée il y a près de deux ans et que la situation politique n'a cessé depuis lors de se détériorer, même si — sur le plan militaire — la guerre d'usure est devenue, en fait, une guerre de positions. Nous devons donc nous interroger sur les moyens d'action qui peuvent nous permettre, non seulement de respecter, mais d'appliquer nos principes. Ces moyens ne sont sans doute pas décisifs par eux-mêmes, nous le savons. Nous ne nous faisons aucune illusion sur ce point. J'en vois cependant trois, et — ce qui est plus important — le monde, avec nous, en voit trois, qui ne sont pas sans efficacité.

Le premier pourrait, et devrait, avoir une valeur exemplaire : il consiste à ne rien dire et à ne rien faire qui puisse aggraver la tension, donc à tout subordonner au devoir primordial de ne pas attiser la sinistre course aux armements.

Le second moyen d'action consiste à exercer le crédit que nous avons retrouvé et que nous nous efforçons de mériter pour défendre — selon les termes mêmes du communiqué conjoint que les quatre ministres des affaires étrangères de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont rédigé le 20 septembre dernier, à New York, en présence du secrétaire général des Nations Unies — « le droit inaliénable à l'existence en tant qu'Etats indépendants et souverains » de tous les Etats du Proche-Orient. Cette règle de conduite nous a guidés, ces derniers jours, quand nous avons entendu l'appel, comme nous l'entendrons demain s'il était nécessaire, d'un pays qui nous est particulièrement cher, d'abord parce que l'histoire nous a liés à lui, ensuite parce que sa structure propre est, par elle-même, un appel à la tolérance. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

Enfin, notre troisième moyen d'action, et non certes le moins important, consiste à proposer obstinément la seule méthode qui puisse conduire à un règlement général, équitable et durable, c'est-à-dire la concertation des quatre membres permanents du conseil de sécurité. Je dis à M. Arthur Conte — et je le dis en pesant mes mots — que, si le but est encore loin d'être atteint, le travail entrepris grâce à l'initiative qu'a prise en janvier dernier le gouvernement français, a déjà démontré la

possibilité d'un rapprochement. Contrarier ou contester cette tâche ardue, ingrate et fructueuse serait prendre la lourde responsabilité, d'une part de priver le médiateur des Nations Unies, M. l'ambassadeur Jarring, de la condition préalable et nécessaire — il me l'a dit lui-même — du succès de sa mission, d'autre part de faire obstacle à l'exercice conjoint par les quatre puissances des responsabilités particulières qui leur ont été confiées par la charte.

Est-il besoin d'ajouter — et je pense être ici le porte-parole de la grande majorité, sinon de l'unanimité de l'Assemblée — que le règlement devra comporter — et nous y veillerons — des mesures de caractère international permettant d'assurer la conservation et la protection de tous les lieux saints de Jérusalem, ainsi que leur libre accès par tous ?

Je dirai volontiers que l'humanité attend ce symbole nécessaire du commencement d'une ère nouvelle de réconciliation. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Avons-nous eu tort de nous réclamer, à Bruxelles comme à New York, des mêmes maximes, pour offrir à nos partenaires, qui nous ont compris et suivis, de lier l'ouverture de négociations entre la communauté économique européenne et Israël à l'engagement de conversations parallèles avec plusieurs Etats arabes ? Cette leueur — ce n'est qu'une leueur, j'en conviens — éclaire les sentiers difficiles de la paix. Il est bon — n'est-il pas vrai ? — qu'elle soit portée par la France.

C'est dans le même esprit que je disais, à l'assemblée générale des Nations Unies, le mois dernier :

« En Asie, notre espoir vigilant et actif, même s'il est discret, reste de voir s'arrêter le drame de la guerre du Viet-Nam et nous sommes, soyez-en sûrs, à l'affût de tout ce que nous pouvons faire pour y contribuer. L'amitié qui nous lie de longue date à ces peuples auxquels l'histoire a imposé une aussi atroce et aussi injuste épreuve, l'amitié qui nous lie aux Etats-Unis et qui est, en quelque sorte antérieure même à leur naissance, nous autorisent à déplorer toutes les lenteurs et toutes les subtilités qui retardent le moment où cesseront enfin de s'accumuler les morts et les ruines, où pourra commencer l'œuvre immense de reconstruction, dans l'indépendance et la neutralité garantie de tous les peuples de la péninsule. »

C'est à cause du discours, en tous points prophétique — comment le contesterait-on aujourd'hui ? — qui fut prononcé le 1<sup>er</sup> septembre 1966 à Pnom-Penh que nous sommes les hôtes des quatre délégations réunies à Paris. C'est aussi notre qualité d'hôtes qui nous fait une obligation d'être discrets et impartiaux. Nous ne nous refusons pas, cependant, à faire connaître aux divers protagonistes notre sentiment sur les conditions qui nous paraissent indispensables pour le rétablissement de la paix. Nous ne négligeons rien non plus pour tenter de susciter chez les uns et chez les autres plus de compréhension des positions adverses.

Nous avons même accepté, dans certains cas, de servir d'intermédiaires lorsque cela nous a été demandé. Si la France estime ne pas avoir à faire pour l'instant de proposition, elle demeure disponible pour faire entendre sa voix au moment qu'elle jugera opportun. Ce moment viendra.

La France, j'en ai la conviction, est appelée à jouer un rôle actif au stade ultime de la négociation. Elle pense en effet que rien ne peut nous dispenser de rechercher une entente entre les pays membres de la conférence de Genève, et tout d'abord entre les cinq grandes puissances — France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, U. R. S. S. et Chine — pour doter — je le répète à dessein — tous les peuples de la péninsule indochinoise d'un statut de neutralité assorti des garanties nécessaires.

Si cette thèse a quelque valeur, c'est parce qu'elle reflète — nous en avons la conviction — le sentiment le plus profond du peuple vietnamien. Elle progressera donc dans la mesure même où — notamment à Saigon — toutes les tendances auront la possibilité de s'exprimer et de participer au règlement des problèmes intérieurs.

Ici comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, il ne peut et il ne doit y avoir de victoire que celle de la paix.

Il en va de même des victimes d'un troisième conflit — celui du Biafra — dont la tragique prolongation concerne, non seulement les peuples africains, mais l'ensemble du monde civilisé. Se trouve-t-il quelqu'un pour supporter que demeurent plus longtemps sans effet les efforts déployés pour mettre un terme à la famine et aux massacres ? Devant un tel drame, devant un tel scandale, la France ne se contente pas d'interroger, elle agit.

Notre politique constante a été d'éviter une intensification de la guerre. Mais, en même temps, conscient de l'immensité des sacrifices consentis par les Biafrais, le Gouvernement français a, maintes fois, rappelé, au nom du principe d'autodétermination, le droit du Biafra à fixer son propre destin.

Dans sa conférence de presse du 9 septembre 1968, le général de Gaulle indiquait une solution concevable :

« Que la Fédération nigériane se transforme en quelque union ou confédération dans laquelle seraient établis à la fois le droit du Biafra à disposer de lui-même et les liens qui demeureraient entre lui et l'ensemble nigérien ».

Cette solution de type confédéral pourrait être étudiée de nouveau, à la suite d'un cessez-le-feu et à la faveur de conversations sans conditions préalables. Nous appelons activement de nos vœux la réussite des efforts de médiation qui permettraient de déclencher ce processus de négociations. En l'état actuel du conflit, cette médiation ne peut provenir que d'autres pays africains, avec lesquels nous maintenons — je tiens à le souligner — un contact constant ; c'est à un stade ultérieur, et je l'espère décisif, qu'un pays comme le nôtre pourrait intervenir, sans courir le risque d'interférer avec d'autres initiatives et de rendre la situation plus confuse encore.

Mais, sans attendre cette issue tant souhaitée, nous nous attachons à favoriser par tous les moyens l'effort humanitaire destiné à soulager les souffrances des populations civiles. Des collectes publiques ont réuni dans notre pays plus de 20 millions de francs qui ont permis à la Croix-Rouge française et au Comité français de lutte contre la faim de financer plusieurs opérations d'envergure : il y a eu l'acheminement par voie aérienne de plus de 2.000 tonnes de vivres et de médicaments en un an ; il y a eu l'entretien d'équipes médicales sur place ; il y a eu la création à Libreville d'un centre de soins et d'accueil pour les enfants biafrais.

J'en appellerais, s'il en était besoin, à certains d'entre vous qui ont été les témoins volontaires et courageux de cette grande entreprise, et je pense notamment à M. Jacques Marette et à M. Raymond Offroy.

De son côté, le Secours catholique a apporté une contribution extrêmement efficace à l'action de « Caritas internationale » — Charité internationale — qui, dans le cadre du « Joint Church Aid », a littéralement assumé la survie des Biafrais.

Nous avons, de plus, pris une large part aux efforts tentés depuis le mois de juillet pour obtenir que les vols de la Croix-Rouge internationale soient repris ou, mieux encore, qu'une voie maritime et fluviale soit ouverte, ce qui permettrait d'acheminer une plus grande quantité de vivres et de médicaments.

Cette aide humanitaire, indispensable dans l'attente du cessez-le-feu, exige des efforts financiers renouvelés. Un appel à la générosité des Français sera, une fois encore, nécessaire. La Croix-Rouge française, en liaison avec le Gouvernement, se préoccupe de faire en sorte qu'il soit lancé dans les conditions les plus favorables. De plus, nous avons pris cette année les dispositions nécessaires — nous savons que vous ne nous en blâmez pas — pour assurer sur le budget de l'Etat français la soudure financière entre les campagnes de collecte lancées par les organisations charitables.

En bref, mesdames, messieurs, nous entendons avoir tout fait pour que, du moins, le remords du monde ne soit jamais le remords de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Mais le sens de nos responsabilités envers les autres continents, si impérieux soit-il, ne nous commande pas, bien au contraire, d'oublier, ne serait-ce qu'un instant, que la recherche d'un nouvel équilibre, la répudiation des hégémonies, la résistance à l'apparente fatalité de l'affrontement des blocs, donc à toutes les manifestations de l'esprit de conquête, d'intolérance et de domination, et d'abord la réussite de la grande mutation industrielle que nous avons entreprise, que tout, en un mot, exige la réussite de la construction européenne.

Réussite exemplaire. « La lente édification de l'Europe », pouvais-je dire, à l'assemblée générale des Nations unies — et j'ai remarqué la qualité d'attention particulière qui s'éveille dans ce forum international quand l'effort exemplaire de l'Europe est évoqué — « ne s'est pas réalisée sans difficulté et sans effort. Il a fallu d'abord remettre sur pied des pays que cinq années de guerre fratricide avaient terriblement affaiblis et parfois ruinés, physiquement et moralement. Il a fallu préserver leur indépendance et leur personnalité à une époque où le monde semblait se diviser irrémédiablement. Il a fallu créer, entre les peuples qui, depuis des générations, se considé-

raient comme ennemis, des liens d'estime et d'amitié, rapprocher les jeunes. Y eut-il à cet égard une œuvre plus constructive que le traité d'amitié dont le général de Gaulle et le chancelier Adenauer furent les artisans ? »

Depuis lors, j'ai constaté sans surprise, mais non sans satisfaction, que, dès son premier discours, le chancelier du nouveau gouvernement allemand tenait le même langage. Cela est du meilleur augure pour les conversations que nous devons prochainement avoir.

Nous sentons tous, cependant, que le seul moyen de rendre ce mouvement irréversible est de l'accélérer, de lui imprimer un rythme plus audacieux.

Au moment où nous approchons du dernier cap qui, douze ans après sa naissance, sépare le Marché commun du passage à la « période définitive », le moment est venu d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'Europe, car la cohésion économique de l'Europe qui se constitue aujourd'hui décidera de la nécessaire cohésion politique de l'Europe de demain.

C'est pourquoi, dès le mois de juin dernier, le Président de la République a lancé l'idée d'une réunion « au sommet » entre les principaux responsables des six pays de la Communauté. Nous sommes heureux que cette idée ait été approuvée par nos partenaires et que cette conférence doive se tenir, sur notre proposition, à La Haye, les 17 et 18 novembre prochain.

J'ai déjà eu plusieurs fois, et hier encore, l'occasion d'expliquer à nos cinq partenaires, soit isolément à l'un d'entre eux, soit collectivement aux cinq, dans quel esprit nous abordons cette conférence au sommet. Je me répète brièvement à dessein : trois problèmes, à la fois distincts et complémentaires, doivent y être approfondis : l'achèvement, le renforcement, l'élargissement.

Sur la nécessité de l'achèvement, il devrait être inutile d'insister puisqu'elle procède d'un contrat, le traité de Rome. Cependant, consacrer l'irréversibilité du Marché commun par la fin de la période transitoire, constater que l'achèvement ne peut être subordonné à aucune condition extérieure, voilà qui est non seulement une obligation juridique, mais aussi une obligation morale. Car tout ce qui pourrait ressembler à une prorogation provisoire et limitée donnerait à penser que cette ouverture commune, qui a pris une valeur exemplaire aux yeux du monde et — je songe à la convention de Yaoundé — notamment du tiers monde, risque d'être remise en cause.

C'est pourquoi il n'est pas concevable de lier, par exemple, au problème de l'élargissement l'adoption des règles du financement de la politique agricole commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Le marché commun agricole, qui constitue — et ce n'est pas, sur ce point, le président de la commission de l'Agriculture de l'assemblée européenne, mon ami Boscard-Monservin, qui me contredira — la réalisation communautaire par excellence, doit être achevé dans les délais prévus.

Les difficultés d'application, consécutives aux récents remaniements monétaires, ne sauraient être invoquées pour justifier un ajournement. La France, pour sa part, s'est engagée à aligner en deux ans, au maximum, ses prix agricoles sur les prix européens, c'est-à-dire à leur faire subir une hausse de 11 p. 100. L'Allemagne devra, quant à elle, réduire ses prix agricoles en fonction de la réévaluation du mark : c'est une opération plus difficile, pour laquelle nous lui apporterons, ainsi que la Communauté, tout notre soutien, le but commun étant, bien entendu, que les cloisonnements provisoirement rétablis à l'intérieur de l'Europe agricole soient supprimés au plus tôt.

Mais cette condition — juridiquement, politiquement et moralement inéluctable — est tout le contraire d'un point d'arrivée ou même, si je puis m'exprimer ainsi, d'un point d'orgue.

La période transitoire du Marché commun aussitôt achevée, nous aurons à élaborer, avec l'aide de la commission de Bruxelles, les modalités de renforcement de la Communauté.

Sur le plan agricole lui-même, nous ne dissocions pas, je l'ai dit et je le répète, le règlement financier de la politique agricole commune, de la discipline et de la maîtrise nécessaire des marchés et des productions excédentaires, bien que les deux échéances — ce que personne ne conteste plus d'ailleurs — ne puissent plus être concomitantes.

Le propre de toute vie communautaire est d'être, par sa logique interne, ou bien condamnée à l'étiollement ou bien vouée à l'approfondissement. Le succès même de la « première génération » pose les problèmes de la « seconde génération ».

Tout d'abord, on ne peut pas faire un véritable Marché commun industriel sans réduire la disparité dans les conditions de

production et de vente. Il s'agit, donc de favoriser la coordination et l'harmonisation des politiques économiques sous tous leurs aspects. Je songe, pour commencer, dans le domaine monétaire, aux propositions du mémorandum présenté par le professeur Raymond Barre, vice-président de la commission de Bruxelles, et à l'institution d'un mécanisme communautaire de soutien monétaire à court terme.

Un deuxième thème de renforcement de la Communauté nous est proposé — cela va de soi — par la nécessité d'éliminer enfin les obstacles financiers et juridiques à la fusion des sociétés, de définir un statut des sociétés européennes et une politique claire en matière de règles de concurrence, d'harmoniser les dispositions relatives à la protection de la propriété industrielle, de supprimer les entraves techniques aux échanges, etc.

Je viens de dire « etc. ». Je voudrais, mesdames, messieurs, vous faire sentir, avant de vous le démontrer dans un avenir prochain, que ce mot n'est pas rituel. Il a un sens précis. Vous avez entendu comme moi le Premier ministre, M. Chaban-Delmas, dire, dès sa déclaration liminaire, à cette tribune même : « Nous sommes prêts à aller aussi vite et aussi loin que nos partenaires sont eux-mêmes disposés à aller vite et loin dans le sens d'une Europe consciente de son destin propre ».

Eh bien ! sans vouloir ni pouvoir anticiper l'échéance prochaine de la conférence au sommet, je crois pouvoir dire que M. le Président de la République ne se rendra pas à La Haye pour y tenir le langage de la timidité européenne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Enfin, et c'est une troisième direction de recherche, j'avais été amené, comme ministre de la recherche scientifique, à faire à cette tribune même, il y a deux ans, une constatation et à proposer une maxime aux membres de la précédente Assemblée nationale. Je leur avais dit : l'aptitude de la Communauté à l'ouverture est d'autant plus grande que la Communauté se renforce davantage. Dans un certain nombre de domaines — la recherche électronucléaire, le traitement de l'information à grande puissance, la lutte contre ce que l'on appelle les « nuisances » — nous avons la possibilité de mettre au point des projets dont l'étude est avancée. Or chacun de ces projets, ou presque, se prête à la coopération avec des pays tiers qui ne sont pas, ou pas encore, membres de la Communauté.

Vous voyez que le problème du renforcement de la Communauté débouche tout naturellement sur celui de son élargissement. Et en effet, ce que nous attendons, ce que les Européens que nous sommes attendent d'un élargissement, c'est précisément qu'il contribue au renforcement et non pas, comme on a pu le craindre, à l'affaiblissement de la Communauté. Et cette crainte n'est pas une crainte française, elle s'exprime tout au long d'un rapport récent de la commission de Bruxelles.

Ce que nous proposons donc à nos cinq partenaires actuels, c'est de mettre au point une sorte de programme commun de développement qui nous permette d'aborder la troisième phase — celle de l'élargissement — en ordre concerté et en sachant que nous entendons nous diriger du même pas vers le même avenir. Rien n'interdit d'ailleurs de penser que cette phase de préparation d'une négociation de la Communauté avec les pays candidats puisse être brève.

Je l'ai déjà dit, M. le Président de la République compare volontiers la Communauté à une ville entourée d'un mur d'enceinte — c'est le tarif extérieur commun — dans lequel les architectes ont pris soin d'aménager une porte. Il est interdit de pratiquer une brèche dans le mur. Mais il n'est nullement défendu de se présenter devant la porte. Elle n'est ni ouverte d'avance, ni condamnée.

Mais comment un pays pourrait-il se vouloir responsable envers autrui — « envers le plus lointain comme envers le prochain », selon la parole de Nietzsche — s'il n'assumait d'abord sa responsabilité à l'égard de lui-même ? Telle est bien la signification de cette volonté d'indépendance qui a été trop souvent travestie pour que je ne m'applique pas brièvement à la redéfinir.

En premier lieu, la volonté d'indépendance est tout le contraire d'une revendication exclusive, tout le contraire des exigences auxquelles se reconnaît l'esprit de domination, voire je ne sais quel esprit de supériorité ; elle n'est, en effet, qu'une nouvelle illustration du principe que nous avons si souvent affirmé et, quand cela dépendait de nous, appliqué au bénéfice d'autrui : celui du droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur destin, et en particulier à ne se laisser engager en aucun cas dans un processus qui puisse les entraîner dans un conflit qu'ils n'auraient pas eux-mêmes décidé.

C'est le sens des observations qu'a si souvent développées à cette tribune mon ami M. Messmer, alors ministre des armées. C'est le sens même du discours qu'a prononcé hier matin M. Georges Pompidou, Président de la République.

En second lieu, la volonté d'indépendance exclut toute complaisance avec l'esprit d'hégémonie, qu'elle a justement pour objet de contrarier et de contester puisqu'elle est née — par opposition — de la tendance des très grandes puissances à constituer des blocs autour d'elles.

Enfin et surtout, la volonté d'indépendance est tout le contraire d'une arrogante et stérile neutralité, c'est-à-dire d'une attitude dans laquelle s'enferme, par définition, celui qui la choisit ou qui l'affecte. La volonté d'indépendance est, à l'inverse, la condition de toute politique d'ouverture. En refusant à la fois de s'aligner et de s'opposer systématiquement, un pays comme la France s'attache à démontrer qu'il est possible de conduire simultanément le dialogue avec le nouveau monde et avec l'Europe orientale, au lieu d'attendre passivement, comme on semble parfois nous y inviter, soit que l'affrontement devienne mortel — pour tout le monde, y compris nous-mêmes — soit que s'engage au niveau des géants un autre dialogue, fort souhaitable en lui-même pourvu qu'il ne se déroule pas en dehors et au-dessus des nations européennes. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Cette double ouverture est-elle illusoire ? Il était permis de le craindre et j'ai bien souvent entendu cette crainte s'exprimer à cette tribune, par la bouche des orateurs les plus éminents des diverses oppositions. Oui ! il était permis de le craindre, mais il n'est plus permis de le croire. Le dernier acte du général de Gaulle sur la scène internationale aura été marqué par ses deux entretiens avec le président Nixon. Je dirai même qu'il aura été de marquer, par ses deux entretiens avec le président Nixon, une empreinte dont j'ai pu moi-même constater la profondeur.

Le premier grand voyage du président Pompidou sera celui qui le conduira, en février prochain, aux Etats-Unis. Les Etats-Unis ne sont pas seulement nos amis et nos alliés traditionnels : ils représentent l'ultime recours de l'Occident, notamment parce qu'ils sont la pointe du progrès industriel. C'est bien pourquoi nous attachons tant d'importance au développement des relations franco-américaines sur le plan technologique et scientifique.

Je vous ai cité, ce matin même, à l'occasion de la discussion budgétaire, un exemple que je crois franchement sur ce point. En vérité, comme le disait le général de Gaulle en portant un toast au président Nixon, il faut souhaiter bonne chance à l'Amérique, car « la chance de l'Amérique, en définitive, c'est la chance de la France — et réciproquement ».

A ceux qui croyaient, à ceux, s'il y en a, qui croient encore qu'une certaine idée de la France et de l'Europe est incompatible avec le maintien de l'alliance, le président Nixon s'est chargé lui-même de répondre :

« Le général de Gaulle croit que l'Europe est fondée à avoir une position indépendante. Et franchement, je le crois aussi. »

Il est difficile de concevoir un plus bel hommage. Telles sont les justifications, parfois tardives — je ne dis pas les récompenses, car ils n'en ont nul besoin — des hommes d'Etat dont la taille est assez haute pour qu'ils puissent prendre des rendez-vous avec l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur certains bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

C'est le même coup d'œil, mesdames, messieurs, c'est la même clairvoyance qui nous incitent à surmonter patiemment une cassure désolante : celle qui oppose une partie de l'Europe à l'autre, au mépris de vingt siècles d'histoire.

**M. Michel de Grailly.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** « L'Europe — disait il y a un an mon prédécesseur M. Michel Debré — a besoin de détente, d'une profonde et durable détente, porte étroite et nécessaire de la coopération et de l'entente. Chaque pays, conscient de sa part de responsabilités, contribue à édifier notre destin commun. Encore une fois, il ne s'agit pas de modifier les structures sociales et les principes d'organisation économique qu'il appartient à chaque nation de se donner. Il ne s'agit pas davantage de changer, en dehors d'un accord général librement affirmé, l'équilibre politique établi après la guerre. Il s'agit de fonder les conditions d'une paix à laquelle, pensant tour à tour aux drames que leurs pères et eux-mêmes ont vécus et à l'avenir différent qu'ils

veulent pour leurs garçons et pour leurs filles, les hommes et les femmes du vieux monde, à l'Est comme à l'Ouest, estiment qu'ils ont bien droit. Pour sa part, la France, qui a beaucoup fait en ce sens au cours des dernières années, entend continuer sur le même chemin ».

Oui ! la France entend continuer sur le même chemin. Or, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie d'abord pratiquer avec l'Union soviétique une politique de coopération de plus en plus étroite et de plus en plus régulière.

Sur le plan commercial et économique, a été signé au mois de mai dernier — par M. de Lipkowski au nom du Gouvernement d'alors — un nouvel accord aux termes duquel les deux pays ont en vue le doublement du volume des échanges pour la période 1970-1974. D'autre part, les relations culturelles, et surtout la coopération scientifique et technique, se développent de façon régulière et, je dois le dire, très encourageante.

Les entretiens que j'ai eus récemment au Kremlin nous ont également permis des échanges de vues d'ordre politique. Mes interlocuteurs soviétiques ont en particulier beaucoup insisté sur l'importance qu'ils attachent au projet de conférence sur la sécurité européenne.

Ils ont été, je le constate, d'accord avec nous pour reconnaître, dans le communiqué final, qu'une telle conférence devrait être « dûment préparée » pour être une réussite et surtout que son but ne devrait pas être d'éterniser la situation actuelle de l'Europe, mais au contraire de « mettre fin à la division de l'Europe en blocs ».

Cette condamnation de la politique des blocs a peut-être été le résultat le plus important de mon voyage. Il est, en tout cas, entièrement conforme à la politique que nous menons dans le sens de la détente internationale et du rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

A ce propos, on a parlé, non sans une ironie transparente, d'une « victoire » entre guillemets, de la diplomatie française. Ce mot, nous ne sommes pas assez naïfs ou assez vains — en tout cas je ne suis pas assez naïf ou assez vain — pour l'avoir jamais prononcé. Nous savons que les conceptions respectives de l'indépendance et de la souveraineté des pays de l'Europe de l'Est, auxquels la France porte égal intérêt et pareille considération, ne sont pas identiques. Je ne regrette pas d'avoir dit à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, à propos de la Tchécoslovaquie : « Notre déception et notre inquiétude seraient profondes s'il devait apparaître que les espoirs de libéralisation, audacieux certes dans leur expression, mais si raisonnables dans leur fond, si conformes aux besoins essentiels de l'homme, étaient définitivement étouffés ».

Mais n'est-ce pas justement dans la répudiation de la politique des blocs et dans un effort obstiné d'interpénétration que résident ici encore les meilleures, pour ne pas dire les seules espérances ? Or, cette répudiation et cette entente passent nécessairement, et chacun aujourd'hui s'en rend compte, par le dialogue permanent avec l'Union soviétique.

Je serai heureux d'accueillir à Paris, au printemps prochain, mon collègue, M. Gromyko, avec qui j'ai eu, d'abord à New York, puis à Moscou, où il m'a ménagé une réception chaleureuse, de fructueux entretiens. Surtout M. le Président de la République sera, dès 1970, deuxième année de son septennat, l'hôte de l'Union soviétique. Enfin, nous nous félicitons que MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny aient bien voulu accepter l'invitation, que je leur ai personnellement transmise, de rendre à la France une visite officielle.

Politique d'entente à l'Est comme à l'Ouest dont M. Georges Pompidou résumait en une phrase l'idée directrice quand il déclarait récemment : « La France est résolument opposée à la politique des blocs et voit aujourd'hui dans son indépendance nationale, comme un jour, je l'espère, dans une Europe européenne, c'est-à-dire indépendante, un facteur essentiel de la sécurité ».

Mesdames, messieurs, nous savons depuis bientôt trente ans que la perception des réalités et la fidélité tenace aux principes essentiels — en bref, le vrai réalisme et l'idéalisme authentique — procèdent, bien loin de se contredire, du même mouvement de l'âme. Il en était ainsi quand la même voix, dans une seule phrase, nous annonçait la victoire et refusait la démission de la France. Il en est toujours ainsi dans les circonstances à la fois moins tragiques et plus complexes, sinon plus confuses, sur lesquelles il nous faut prendre appui pour construire un avenir pacifique.

Le trait le plus frappant du tableau que nous offrent aujourd'hui les relations internationales est une certaine, mais évi-

dente fluidité. Qu'il s'agisse des rapports entre l'U. R. S. S. et la Chine, qu'il s'agisse des rapports russo-américains, qu'il s'agisse des rapports interallemands et de tout ce qu'ils impliquent, qu'il s'agisse du dialogue Est-Ouest, qu'il s'agisse du Proche-Orient ou du Sud-Est asiatique, nous constatons une évolution, le plus souvent très lente, parfois brusquement accélérée, qui nous commande la vigilance et la prudence.

Comment en irait-il autrement, alors que les trois immenses événements qui ont marqué l'histoire des dernières années, la fin des empires coloniaux, la fin de l'invulnérabilité du nouveau-monde et la fin du monolithisme du monde communiste, continuent à dérouler progressivement la chaîne de leurs conséquences ?

Mais, plus les métamorphoses sont vastes et profondes, plus la vocation propre de la France et les responsabilités dont elle se sent investie lui ordonnent d'affirmer et de servir quelques principes qui, eux, sont immuables : souveraineté sans autre limitation que réciproque et volontaire, égalité des nations, respect de leur intégrité, non-recours à la force, non-ingérence dans les affaires intérieures.

Pour que ces principes comportent une victoire sans vaines, nous convions l'Europe à mettre, comme nous-mêmes continueront à le faire quoi qu'il advienne, sa patience au service de son indépendance et son indépendance au service de la paix. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Rossi. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. André Rossi.** Le ton de votre exposé, monsieur le ministre, m'a confirmé dans l'opinion que je me faisais de la politique étrangère du nouveau gouvernement. Il me paraît en effet honnête de reconnaître dans votre style la volonté de sortir de certaines tensions antérieures, et cela s'explique par votre propre courtoisie naturelle.

Nous semblons donc nous éloigner d'une attitude souvent très âpre pour chercher à donner à notre dialogue avec le monde cette « image de marque » d'une France suffisamment amicale et généreuse pour que sa cause, voire son arbitrage, soient fréquemment souhaités.

S'il est un domaine où la politique est un rapport de forces c'est bien celui de la politique étrangère, à condition cependant qu'un refus de départ soit toujours une base de discussion et ne devienne pas systématiquement le signe d'une impasse définitive.

Mais si nous sortons d'un style, sortons-nous aussi des choix qui l'ont accompagné ou, plus exactement, qui l'ont expliqué ? Mes premières questions porteront sur la terminologie. En effet, au lendemain d'un long monologue et lorsque le choix des mots nous est rendu, il faut être sûr que nous leur donnons le même sens pour éviter de nouvelles ambiguïtés.

Il y a d'abord la vision nationale. Dans notre pays où tout se passionne, certains ont été taxés de dénigrement, d'autres se sont laissés entraîner à l'exaltation fébrile. N'appartenant à aucune de ces écoles de pensée, je voudrais voir comment on peut sortir du rêve sans trébucher et surtout sans déroger.

Sommes-nous d'accord pour dire que, parmi les grandes nations industrialisées, la hiérarchie s'est modulée ? Il y a des nations qui se classent par leur autorité : c'est le cas de la France et de la Grande-Bretagne. Il y a celles qui se définissent plutôt par le mouvement qu'elles impriment, c'est le cas de l'Allemagne ou du Japon. La tradition, comme les conséquences prolongées de la dernière guerre, nous donnent l'avantage. Mais sommes-nous d'accord pour admettre qu'il n'est durable qu'à la condition de savoir, à notre tour, créer le mouvement ? Autrement dit, que la puissance ne réside plus, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'armée et la monnaie, mais aussi et surtout dans la dimension économique ?

Vous le voyez, monsieur le ministre, je ne suis pas de ceux qui croient qu'une nouvelle politique étrangère signifie un rabaissement des objectifs et qu'une ouverture serait un dégringolade. Je pense plutôt qu'elle serait la recherche de moyens réalistes pour une diplomatie moderne.

Ma deuxième question portera sur la vision planétaire qu'il nous faut conserver, puisque mon propos n'étant pas celui d'un quelconque apôtre du renoncement, je pense que rien de ce qui se passe dans le monde ne doit nous laisser indifférents.

Si je n'approuve pas l'intervention au Tchad, parce que je crois qu'en matière d'indépendance nationale, et quel que soit le

risque que celle-ci puisse courir, donner et retenir ne vaut ; si je n'approuve pas les récents soubresauts d'une politique à l'égard du Canada qui n'a pas rencontré dans notre pays un accueil enthousiaste (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*), en revanche, je souhaite qu'en tous points du globe nous entretenions, voire nous ranimions, le prestige de notre pays.

La gamme des moyens est large, depuis la diffusion de la culture ou de la langue jusqu'à l'offre de nos bons offices, en passant par la coopération technique, les participations industrielles, et cette aide aux pays en voie de développement qu'il faut essayer de « communautariser » entre les grandes nations industrielles pour mettre fin à la concurrence et à l'émiettement qui enlèvent toute valeur à ce qu'un poète africain appelait « le grand rendez-vous du donner et du recevoir ».

Mais la gamme prévoit aussi l'exécution de nos engagements, et je pense à Israël. Elle prévoit un constant mouvement du cœur, et je pense à la Tchécoslovaquie. Elle prévoit encore le respect de cette vieille tradition de liberté française, et je pense à la ratification de la convention des Droits de l'homme, à propos de laquelle je vous ai d'ailleurs posé une question orale.

Enfin, et toujours dans le domaine de la terminologie à bien préciser entre nous, il y a la vision de l'indépendance nationale, ou plus exactement sa cohérence avec certaines actions multinationales dont la construction européenne est l'exemple quotidien.

Il y a là évidemment une contradiction qui n'aurait été qu'apparente si le débat n'avait pas été passionné au point d'opposer schématiquement bons et mauvais, partisans de l'indépendance et partisans d'un quelconque asservissement.

Cette simplification est absurde, car tous ont le même amour de leur pays. Ils ne se séparent que sur les moyens, les uns pensant que tel refus à l'égard de telle grande nation constitue la preuve de l'indépendance, les autres — dont je suis — estimant qu'il ne suffit pas de prendre ses distances à l'égard d'une grande puissance pour en devenir indépendant, encore faut-il en être l'égal, et cela n'est réalisable que dans une Europe unie et forte.

Quoi qu'il en soit, on a fait vivre le pays dans un certain « confort intellectuel », dont la guerre au dollar fut, à l'époque, le sommet. Aujourd'hui, les déconvenues qu'il perçoit en politique extérieure ne sont pas étrangères à l'actuel climat de morosité. Il est à craindre même que dans ce « désenchantement de Perrette », le pays ne vacille et ne se laisse entraîner à l'opposé des cimes dont il s'était cru le familier.

Il est donc indispensable, et au plus vile, de faire barrage en lui imposant un juste milieu de compatibilité entre indépendance et Europe. Cela m'amène, monsieur le ministre, à ce sommet de La Haye dans lequel nous mettons tant d'espoirs !

Vous le savez, je n'ai jamais fait, dans le domaine européen, de querelles théologiques, pas plus que je n'ai jamais prétendu que nos cinq partenaires fussent des modèles de foi européenne que notre refus aurait suffi à paralyser. Il n'en demeure pas moins qu'en prenant le risque de laisser créer un alibi, nous avons du même coup laissé renaître des nationalismes, et surtout nous avons laissé passer un temps d'autant plus précieux qu'il était celui où les deux principales économies de l'Europe des Six étaient à égalité. Ainsi s'est affaiblie cette volonté politique nécessaire pour franchir les caps difficiles qu'on retrouve à chaque article du traité.

Allons-nous en retrouver un sursaut à La Haye ? Quel contenu va-t-on donner à ces mots : approfondissement, élargissement, achèvement, et à cette Europe politique dont on parle à voix plus basse ?

Je voudrais être certain, monsieur le ministre, que la délégation française donnera aux mots, aux actions et aux finalités recherchées le sens que nous leur donnons nous-mêmes.

Ainsi, sommes-nous toujours d'accord pour dire que la finalité du projet — quel qu'en soit le terme — est une Europe fédérale ?

Sommes-nous aussi d'accord pour dire que, si la conscience européenne est indispensable à l'édifice, on ne peut attendre son total mûrissement pour s'engager, puisque c'est la vie en commun dans l'édifice qui favorisera son éclosion ?

Sommes-nous enfin d'accord, sans reprendre la querelle sur la supranationalité, pour admettre que dans toute institution future, il faudra un compromis entre les deux thèses, sur un organisme de proposition indépendant des gouvernements ?

Quant au Marché commun, sans m'arrêter sur la nécessité évidente de l'achèvement, contrat à remplir, avez-vous dit — période définitive et règlement financier — et de l'approfondissement notamment régional, monétaire, technologique que nous devions prévoir les auteurs des traités, je voudrais savoir si nous allons aborder au prochain sommet élargissement et Europe politique avec ou sans le postulat atlantique. En d'autres termes, n'accepterons-nous les nouvelles institutions qu'après un changement préalable de politique de nos partenaires ou considérerons-nous que ces institutions seront au contraire le meilleur moyen de discuter régulièrement avec eux pour essayer de trouver un accord entre leur politique et la nôtre ?

Peut-être ai-je eu tort de réunir élargissement et Europe politique, tant il commence à devenir incertain que l'Angleterre veuille encore adhérer au Marché commun avec autant de force qu'elle le disait il y a encore quelques années.

J'avais à cette tribune, en novembre 1968, évoqué l'action d'économistes anglais qui, derrière M. Maxwell Stamp, dans le N. A. F. T. A. faisaient campagne pour une zone de libre échange atlantique. Aujourd'hui, quand on observe l'attitude du Gouvernement anglais, fier de l'augmentation de 40 p. 100 de ses exportations, quand on entend le Premier ministre déclarer : « Nous ne sommes plus devant le défi européen comme en 1961 avec le chapeau à la main, comme des mendiants », quand on observe le dernier congrès conservateur ou les sondages d'opinion publique, on s'aperçoit que les tenants de cette vaste zone de libre échange atlantique qui encerclerait donc l'Europe par le Nord, ont gagné du terrain. Et ils en gagneront encore, au fur et à mesure que le Marché commun piétine ou qu'il se réduit à une façade, comme c'est le cas dans le domaine agricole, puisqu'ils pourront bientôt placarder l'argument : « Entre deux zones de libre échange, choisissons la plus avantageuse. »

Est-il trop tard ? Si oui, quelle sera la réaction de nos partenaires ? De toute façon, en admettant que l'Europe des Six subsiste, il nous faudra admettre la perspective d'un Marché commun de plus en plus réduit à un tête-à-tête avec la République fédérale d'Allemagne, et en prendre conscience.

En effet, pendant ces vingt dernières années les Gouvernements de la République fédérale, plus ou moins inconsciemment considéraient qu'ils vivaient une période que j'oserais appeler d'expiation. La nouvelle équipe ne ressent pas ce sentiment et arrive dans un climat de victoire économique. Elle est, heureusement, démocratique, pacifiste et séparée des démons de la domination. Très à l'aise, elle s'engage dans ce qu'elle appelle la « logique de l'histoire », c'est-à-dire deux Etats allemands dans une même nation et, pour y parvenir, une ouverture sur l'Est qui, au surplus, absorberait le complément d'une production à laquelle le Marché commun ne suffit plus.

Il faut donc admettre que le périmètre de l'Europe des Six ne sera plus cerné d'un trait aussi uniformément intense qu'il l'était jusqu'alors. Des raisons politico-économiques à l'Est, des raisons méditerranéennes au Sud, une plus grande libéralisation des échanges sur toutes les frontières, vont donc exposer inévitablement la construction encore très fragile à tous les vents du large.

Nous avons raté à deux reprises — lors de la C. E. D. et lors de l'utilisation possible des germes politiques du traité de Rome — l'occasion de tisser avec l'Allemagne ces liens véritablement indissolubles que sont ceux ou chacun concède une part de sa souveraineté.

Il nous reste la chance de l'Europe politique. Ne la manquons pas !

Mais, pour la réaliser, il ne suffit pas d'un acte de foi. Il faut être conscient des difficultés qu'elle devra résoudre — telle la défense par exemple — et se demander alors s'il ne faut pas essayer, en quelque sorte, de programmer ces difficultés pour les résoudre successivement.

Il est, en effet, des secteurs où l'Europe politique peut, à la condition d'un minimum de volonté commune, obtenir des résultats, telles les relations économiques extérieures où elle pourra aider à la mise en œuvre de la politique commerciale commune. Il y a l'initiative et la coordination dans le domaine de la politique envers les pays du tiers monde. Il y a la recherche d'une attitude politique et économique commune dans les rapports avec l'Est et l'Extrême-Orient, ce monde demeuré immuable quelles que puissent être les querelles internes et les actions désordonnées du monde occidental à son égard.

Puis, il y aura le délicat et difficile problème de la défense et, sous-jacentes, les relations avec les Etats-Unis.

Peut-on trouver un point de rencontre entre les nations qui ont choisi un système international de défense et notre pays qui a fait une option purement nationale ?

L'espoir étant définitivement évanoui de voir nos partenaires trouver une garantie suffisante dans notre force nucléaire, ne pourrait-on pas, alors, à un premier stade, chercher à rendre plus complémentaires, j'allais dire « plus amicaux » les deux systèmes de défense ? Mais ne pourrait-on pas aussi aller plus loin vers la mise en commun des réalisations anglaises et françaises, complétées plus tard d'une communauté plus large d'armements conventionnels ?

La décision des Allemands de signer le traité de non-prolifération des armes atomiques devrait dissiper les craintes qui naissent toujours lorsqu'on parle d'europaniser l'armement nucléaire. Mais, là aussi, nous butons sur le même inconnu que pour le Marché commun : la Grande-Bretagne sera-t-elle réceptive à cet embryon de défense européenne ?

Si elle ne l'est pas, il faut, en un premier temps, essayer d'isoler de l'Europe politique l'affaire militaire — ce qui n'est pas inconcevable dans la période de détente — la renvoyer à une conférence européenne de sécurité sur laquelle, je crois, les Allemands seront désormais d'accord, et rechercher alors, au sein d'institutions, ni gouvernementales ni communautaires, tous les points d'accords purement politiques, pour que l'Europe puisse enfin faire face, par des réactions communes, à tous les événements qui la concernent et cesser d'observer dans tous les cas le silence.

Mon propos, vous le constatez, est exempt de passion. J'aurais pu m'arrêter plus longuement sur le passé ; je me suis contenté d'en tirer des enseignements pour un avenir réaliste et réalisable.

Nul mieux que des hommes qui, comme vous, sont connus pour leur passé européen et ont su, en 1962, par exemple, prouver qu'ils savaient adapter leur attitude à leurs convictions, ne peut arriver à faire la synthèse de comportements qui, dans la querelle politique, se sont outrancés au point de paraître inconciliables.

A un premier stade, c'est au travers de l'épreuve européenne de La Haye que l'on peut dépasser un « champ clos » sur lequel nous avons perdu beaucoup de temps à nous affronter. Et l'opinion sera avec vous, puisque — un récent sondage l'affirme — 54 p. 100 des habitants de ce pays sont prêts à devenir citoyens européens. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Boscary-Monsservin. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

**M. Roland Boscary-Monsservin.** Monsieur le ministre, en exorde de mon propos, qui portera exclusivement sur l'Europe, je placerai ces deux phrases que vous avez prononcées tout à l'heure : « La fin de la période transitoire sera tout le contraire d'un point d'arrivée. A la conférence au sommet des 17 et 18 novembre, la France, vous pouvez en être assurés, ne fera pas preuve de timidité européenne ».

Retenant ce que représentent ces phrases dites par un homme dont le nom et l'activité jusqu'à ce jour ont caractère de symbole sur le plan européen, je centraliserai les quelques réflexions qu'il m'est donné de formuler à cette tribune sur la dysharmonie, la dissemblance dans l'approche de l'Europe entre ce que je vois et ressens, d'une part, dans les instances européennes, et plus particulièrement au Parlement européen où je siège de par la bienveillance de mes collègues et, d'autre part, ce que je vois et ressens au niveau des instances nationales, qu'elles soient françaises ou des cinq autres pays.

Mes observations, d'ailleurs, ne constitueront ni critique ni grief. Parlement européen et instances nationales ont leur optique propre, leurs tâches particulières, leurs difficultés spécifiques et peut-être appartient-il à des hommes de bonne volonté comme nous d'essayer de trouver le trait d'union.

Le Parlement européen est très en flèche et il est normal qu'il en soit ainsi. C'est une de ses plus belles missions. Déjà, il en est presque, lui, aux institutions politiques européennes dont il démontre qu'elles sont devenues le complément indispensable de notre complexe économique.

Au Parlement européen, on tient un raisonnement d'une parfaite logique.

Il a été décidé, dit-on, que les prélèvements agricoles auraient un caractère communautaire. S'il n'y a plus de frontières intérieures pour nos produits industriels, il est normal que les droits de douane soient communautaires ; qui peut dire en effet si une marchandise débarquée à Dunkerque ou dans un autre port de l'Europe rejoindra telle destination ou telle autre ?

A compter du jour où droits de douane et prélèvements agricoles ont une affectation communautaire, ils constituent une masse commune qui appartient à l'institution européenne et qui échappe complètement au contrôle des institutions nationales. Mais comme il est inconcevable, dans un régime démocratique, que l'exécutif arrête seul le budget, il faut que le Parlement européen, l'organe législatif assure le contrôle des ressources propres de la communauté.

Dès lors que le Parlement européen reçoit mandat de vérifier l'emploi des ressources de la communauté ; emploi qui échappe à tout contrôle des parlements nationaux, il est non moins normal que le Parlement européen soit doté de pouvoirs politiques.

Et l'on peut encore enchaîner : à compter du jour où l'Europe se présente comme une institution politique, rien ne s'oppose plus à son élargissement, tout au contraire. Les pays qui, par leurs traditions, leur idéal, leur civilisation font partie intégrante de cette Europe, doivent être admis dans la Communauté.

Aussi avons-nous récemment entendu dire au Parlement européen que la dévaluation française et la réévaluation allemande avaient mis en relief l'imprudence que nous avions commise en poussant très en avant le fait agricole alors que nous laissons considérablement en arrière le fait économique et le fait monétaire.

Ces événements ont souligné la nécessité d'une harmonisation monétaire. Mais l'harmonisation monétaire ne se suffit pas à elle-même ; c'est l'achèvement, la conclusion d'une harmonisation économique qui suppose nécessairement l'arbitrage politique.

Voilà où en est, monsieur le ministre, le raisonnement du Parlement européen. Ce raisonnement n'est pas critiquable. Mais, en face, des observations sont formulées sur lesquelles il y a peu à redire.

L'Allemagne, plaçant le problème sur un plan plus matériel, se déclare disposée à envisager de verser dans le fonds commun les droits de douane, mais souligne sa position de pays importateur, insiste sur la perte que subit son budget et demande des ressources en contrepartie.

De son côté, le Gouvernement français — il n'a pas tort et j'ai relevé, monsieur le ministre, l'allusion que vous avez faite — réplique que, lorsqu'il a accepté la formation de l'Europe, il tenait pour essentielle la mise en application d'une politique agricole commune.

J'ai toujours indiqué, souligne-t-il, que l'achèvement de cette politique agricole commune était la condition *sine qua non* de mon adhésion à l'ensemble du système. Je souhaite que nous débouchions très vite sur cette réalisation, que nous précisions les notions de responsabilité communautaire, que nous recherchions les moyens de financement en commun et que nous les arrétions de manière définitive.

Le gouvernement français — et il n'a pas tort — accepte une institution politique, mais remarque que si cette institution politique doit procéder à des arbitrages sur le plan économique, il est infiniment plus important qu'elle applique un certain nombre de concepts communs, tels ceux de la défense et de la politique extérieure commune dont on a parlé tout à l'heure.

Or suis-je tellement sûr qu'en novembre 1969 les six pays de la Communauté soient d'accord sur la politique à suivre en Méditerranée ? Suis-je tellement sûr qu'ils soient tout à fait d'accord sur la politique à suivre au Moyen-Orient ? Par ailleurs, si le Parlement européen manifeste une superbe unité — et il a raison — lorsqu'il s'agit d'affirmer son caractère politique, nous le voyons se diviser cruellement et nationalement lorsqu'il aborde l'examen de problèmes infiniment plus terre à terre et qui relèvent de la besogne quotidienne.

Voilà quelques mois, par exemple, nous avons discuté du règlement concernant le tabac. Français et Italiens ont voté dans le même sens puisque leurs positions à cet égard sont naturellement identiques ; mais les délégués des autres pays ont voté en sens opposé parce que leurs intérêts matériels étaient différents des intérêts français et italiens.

Et nous connaissons cette situation chaque fois qu'un règlement est à élaborer, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour les transports, le modeste problème de la charge à l'essieu suffisant à nous diviser en fonction de nos traditions et de nos disciplines différentes.

Je note d'ailleurs une circonstance aggravante, qui m'inquiète un peu : les groupes de pression qui, depuis des années, intervenaient dans le cadre national ont compris que des positions pouvaient être prises au niveau européen. Nous les retrouvons donc à l'échelon européen, où leur intrusion complique les

problèmes en mettant en relief des considérations matérielles qui font trop perdre de vue la véritable finalité de notre action : la construction politique de l'Europe.

Alors, monsieur le ministre, en présence de cette contradiction que je sens intensément et qui m'émeut profondément, faut-il céder au désespoir et se dire qu'en définitive cette Europe à laquelle nous sommes profondément attachés ne naîtra jamais ?

Non, car la réalisation de l'Europe est une tâche de longue haleine. Vouloir réaliser l'Europe en quelques mois ou même en quelques années eût été utopique. Compte tenu des usages, des traditions à harmoniser, on ne saurait faire entrer dans les faits une institution aussi belle et aussi gigantesque avant que ne s'écoulent de nombreuses années.

L'Europe, c'est une question de compréhension entre les gouvernements, qui doivent, pour aboutir à des solutions concrètes, cesser de s'opposer systématiquement.

L'Europe, c'est aussi une question de compréhension des gouvernements à l'égard de la démocratie. Il faut que les gouvernements de l'Europe, et plus particulièrement le conseil des ministres, qui aurait quelquefois tendance à l'oublier, admettent qu'ils ont à côté d'eux ou en face — ce n'est pas contradictoire, bien au contraire — une démocratie à l'échelle européenne comme il y a une démocratie à l'échelle nationale. Il importe que la formule exécutive à l'échelon européen fasse à la démocratie la place qui lui revient.

L'Europe, c'est encore une question de compréhension des organes professionnels auxquels j'ai fait allusion et qui doivent s'imposer des sacrifices pour la cause européenne.

L'Europe, c'est une question de compréhension au regard des forces économiques et des forces sociales.

J'ai dit que la politique et l'harmonisation monétaires n'étaient pas une fin en soi. Elles sont, en effet, l'aboutissement d'une harmonisation économique. Mais l'harmonisation économique n'est pas tellement le fait des gouvernements. Elle doit être beaucoup plus le fait des forces économiques et des forces sociales des six pays, lesquelles, à cet égard, ne doivent pas hésiter à assumer pleinement leurs responsabilités.

Monsieur le ministre, voilà douze années que nous travaillons à l'Europe, douze années — vous l'avez rappelé — que nous sommes confrontés à des problèmes matériels d'harmonisation, à des préoccupations terre à terre, à des considérations pécuniaires et, alors qu'expire la période transitoire et que nous abordons la période définitive, j'ai le sentiment que nous sommes un peu à bout de souffle.

Si nous ne trouvons pas une formule de renouveau, un souffle nouveau, nous risquons de nous heurter à un mur et de ne pas atteindre un magnifique idéal.

C'est pour cela, monsieur le ministre, que, reprenant vos deux phrases que j'ai mises en exergue, j'attache une très grande importance à la conférence au sommet. Le gouvernement français a eu, là, une excellente initiative. Chacun, dans cette Assemblée, doit se rendre compte que cette conférence au sommet est due à l'initiative du Président de la République et du gouvernement français.

Il importe que, les 17 et 18 novembre, sortant des sentiers battus, nous plaçant peut-être très au-delà d'un certain nombre de problèmes matériels, nous trouvions ce souffle nouveau, nous obtenions cette relance institutionnelle et politique absolument indispensable.

Je vous fais confiance, monsieur le ministre, ainsi qu'à notre gouvernement pour qu'il en soit ainsi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fajon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Etienne Fajon.** Les députés, monsieur le ministre, n'ont pas souvent la possibilité de faire connaître dans cette enceinte leur point de vue sur la situation internationale, sur la politique extérieure du Gouvernement et sur les solutions qu'il faut apporter aux problèmes les plus pressants du monde.

L'examen des crédits du ministère des affaires étrangères nous offrant l'occasion de le faire, je me propose d'exposer le point de vue du groupe communiste sur ces sujets.

La situation internationale actuelle, selon nous, est caractérisée par deux traits principaux et complémentaires.

D'une part, il s'en faut de beaucoup que l'humanité soit délivrée de la guerre et de la menace de guerre. Cela est dû

à l'agressivité naturelle de l'impérialisme, notamment de l'impérialisme américain, qui refuse de se résigner à des réalités aussi irréversibles que la victoire du socialisme sur une vaste partie de la terre ou le mouvement universel de libération des peuples coloniaux et semi-coloniaux.

Personne, à cet égard, sauf à vouloir nier l'évidence, ne contestera la responsabilité écrasante des Etats-Unis dans les crises et les tensions du moment, qu'il s'agisse, par exemple, du Viet-Nam, où ils font depuis de longues années une guerre barbare, du Moyen-Orient, où ils soutiennent en fait la politique de conquête du gouvernement israélien ou de l'Europe dont la sécurité est mise en cause par l'appui qu'ils accordent aux forces de revanche en Allemagne occidentale.

D'autre part, nous estimons qu'il est devenu possible à notre époque non seulement d'empêcher un troisième conflit général qui serait une catastrophe démesurée, mais d'éliminer en fin de compte les foyers de guerre qui brûlent ou qui couvent, car l'impérialisme a cessé fort heureusement d'être le maître du monde et il ne peut plus décider à sa guise de la guerre ou de la paix. Certes, ses interventions sont extrêmement dangereuses, mais elles témoignent moins d'une toute-puissance qu'il a perdue que de difficultés croissantes.

La paix peut donc prévaloir et elle l'emportera si toutes les forces anti-impérialistes font preuve de vigilance et si elles unissent leurs efforts.

C'est par rapport à ces données fondamentales que l'action de notre pays dans l'arène internationale doit être appréciée.

Votre Gouvernement sert-il la cause de la paix et de l'intérêt national ? C'est la question que je pose et à laquelle je veux répondre au nom du groupe communiste en présentant quelques observations qui touchent aux problèmes essentiels de la politique étrangère.

Si l'on considère que le monde d'aujourd'hui se trouve divisé, tout particulièrement en Europe, entre Etats dont les uns sont capitalistes et les autres socialistes, il s'ensuit que le problème déterminant pour l'avenir de la paix et la survie de notre continent, c'est celui de la coexistence pacifique entre ces Etats différents par leur régime économique et social.

Quelle est donc, monsieur le ministre, la politique du Gouvernement sur ce chapitre ?

Au cours des dernières années, la France, qui est une grande puissance capitaliste, a retiré ses forces armées de l'O. T. A. N. et elle a amélioré ses relations économiques, techniques et culturelles avec l'Union soviétique et les autres Etats socialistes. D'après ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, et d'après les déclarations du Président de la République lui-même, votre Gouvernement ne désire pas revenir en arrière.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Assurément !

**M. Etienne Fajon.** Nous en prenons acte avec satisfaction, car la coopération entre notre pays et les pays socialistes, outre les avantages évidents qu'elle comporte pour les uns comme pour les autres, pourrait donner à la France, surtout si elle se développe, les moyens d'une action efficace pour substituer aux blocs militaires existants un système de sécurité collective ouvert à toutes les nations intéressées.

Malheureusement, nous ne croyons pas que ce soit à cela que tendent vos efforts.

Au lieu de travailler en vue de la dissolution simultanée du pacte Atlantique et du traité de Varsovie, vous affirmez votre fidélité au premier — à celui qui a ouvert la guerre froide et la tension internationale — de telle sorte que notre pays, qu'aucun Etat socialiste ne menace, risque toujours d'être entraîné, par le jeu de ses alliances, dans une guerre pour des intérêts qui ne seraient pas les siens.

Quant à votre politique européenne, elle continue d'être axée sur les relations entre les pays du Marché commun, c'est-à-dire sur une Europe limitée à six Etats occidentaux, dominée par les grands trusts capitalistes et secouée par leurs contradictions, menacée par l'hégémonie d'une Allemagne expansionniste, et de surcroît fort peu indépendante des Etats-Unis, puisque vos cinq partenaires sont tous intégrés dans l'O. T. A. N.

Nous attendons qu'on nous explique quel profit les ouvriers et les paysans de chez nous, et la France elle-même, ont tiré jusqu'à présent d'une pseudo-construction européenne qui, bien loin d'unir l'Europe, conduit à la couper en deux parties antagonistes.

Nous attendons surtout, monsieur le ministre, que vous vous prononciez plus nettement au sujet de la conférence de tous les

Etats européens, dont les Etats socialistes membres du traité de Varsovie ont, fermement et à plusieurs reprises, proposé la réunion.

Il est hors de doute qu'une telle conférence pourrait constituer un pas important vers l'organisation de la sécurité collective dans cette partie du monde. Les gouvernements de nombreux pays capitalistes d'Europe ont accepté la proposition. Pour ce qui est du vôtre, quand il lui arrive de l'évoquer, c'est toujours pour insister sur la nécessité d'une préparation longue et minutieuse.

Nous ne nions pas, bien entendu, qu'il soit utile de bien préparer cette conférence, mais nous voudrions être certains que ce souci est autre chose chez vous qu'un prétexte pour la différer sans cesse.

Comme la paix de l'Europe n'est compromise que par les ambitions de l'impérialisme allemand et par les forces néofascistes et autres, qui, en Allemagne de l'Ouest, n'acceptent pas l'intangibilité des frontières actuelles, il est nécessaire que vous précisiez aussi votre position sur la question des deux Etats allemands.

Que vous préféreriez l'Allemagne capitaliste à l'Allemagne socialiste, c'est, si j'ose dire, dans la nature des choses. Que vous persistiez à ignorer en droit la République démocratique allemande, premier Etat allemand pacifique depuis un siècle, et à tenir le gouvernement de Bonn comme seul représentant du peuple allemand, c'est déjà inconcevable, mais cela deviendrait insensé maintenant que le nouveau chancelier de la République fédérale allemande, M. Willy Brandt, se déclare lui-même favorable à des négociations avec la République démocratique allemande.

Dans la dernière période, l'on assiste à un rapprochement entre votre gouvernement et celui des Etats-Unis. Nous sommes, cela va sans dire, pour de bonnes relations franco-américaines pourvu qu'elles se développent sur un pied d'égalité et dans l'intérêt mutuel des deux parties. Si nous éprouvons quelque inquiétude, en l'occurrence, c'est pour des raisons d'ordre politique et économique à la fois.

D'ordre politique, parce que le Gouvernement actuel, s'il n'est, à nos yeux, ni plus ni moins réactionnaire que le précédent, s'en distingue par son ouverture à certains ministres dits indépendants ou centristes dont le cœur a toujours penché vers l'allégeance à Washington.

D'ordre économique, parce que la présence des trusts américains en France tend à devenir plus pesante, soit par l'implantation de filiales, soit par l'absorption de firmes existantes comme ce fut naguère le cas de Bull, soit par des tentatives de s'assurer chez nous le contrôle technique de telle ou telle production de pointe.

Pour m'en tenir à un seul exemple, je vous demanderai si le Gouvernement entend s'opposer ou non, aujourd'hui, à toute mainmise du trust Westinghouse sur les sociétés de constructions électromécaniques du groupe Schneider-Jeumont ou sur d'autres firmes, quelle que soit la forme de l'opération envisagée.

La politique que les communistes préconisent, au regard de cet ensemble de questions, découle de ce que je viens d'en dire : développement des relations avec les pays socialistes et sauvegarde de l'indépendance française dans les rapports avec les Etats-Unis, révision du traité de Rome afin de démocratiser les institutions du Marché commun, retrait de la France de tout bloc militaire, participation active de notre pays à la préparation de la conférence européenne, reconnaissance de la République démocratique allemande, tels sont quelques-uns des objectifs que nous proposons à l'action des Français et que nous croyons conformes à l'intérêt national et aux impératifs de la paix.

J'en viens maintenant à des questions moins générales mais tout aussi importantes. D'abord, la guerre du Viet-Nam. Jamais, je crois, la responsabilité d'un conflit ne fut plus claire. Il n'y aurait pas de guerre au Viet-Nam si les accords de Genève avaient été appliqués, s'ils n'avaient été tenus pour « chiffons de papier » par le gouvernement américain qui s'acharne à saccager, avec des moyens immenses de destruction et de mort, un petit pays qui n'exige pas autre chose que d'être maître de son destin.

La guerre se prolonge là-bas parce que le plus puissant des Etats impérialistes, incapable de faire plier les genoux à un peuple soutenu par son héroïsme sans exemple, par l'aide des pays socialistes et par la solidarité universelle, se refuse à tirer les conséquences de son échec. La paix ne reviendra au Viet-

Nam qu'avec la fin de l'agression, c'est-à-dire avec le retrait et le rapatriement sans condition des forces des Etats-Unis et de leurs satellites.

L'attitude de votre Gouvernement à ce sujet appelle de notre part quelques observations.

En premier lieu, sous prétexte que les conversations américano-vietnamiennes se déroulent à Paris, vous êtes beaucoup plus discrets que naguère sur le droit du Viet-Nam à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale. Pour tout dire, vous vous absteniez de prendre parti entre l'agressé et l'agresseur.

En second lieu, il arrive au Gouvernement de tenir, sur les pourparlers américano-vietnamiens, des propos empreints d'un optimisme que rien malheureusement, et surtout pas le discours prononcé la nuit dernière par le président Nixon, n'est venu justifier jusqu'à présent. En conséquence, le seul effet de ces propos pourrait être de freiner l'indispensable mouvement de solidarité avec le peuple vietnamien.

En troisième lieu, vous acceptez sans protester la grossière violation par les Etats-Unis des accords de 1954, accords qui portent la signature de la France.

L'ambassade du Viet-Nam à Paris reste toujours occupée par un consul général des fantoches de Saïgon, tandis que le gouvernement révolutionnaire provisoire, dont il faut bien convenir qu'il est l'émanation véritable de la population et de la République du Sud-Viet-Nam, n'a pas de représentant diplomatique accrédité dans notre pays.

Notre position diffère évidemment de la vôtre. Nous sommes pleinement solidaires du peuple vietnamien, dont je salue du haut de cette tribune le combat exemplaire et déjà victorieux. Nous continuerons d'appeler nos compatriotes à le soutenir avec vigueur et constance jusqu'au triomphe complet de ses aspirations légitimes que je rappelle ici et à un instant.

Je passe à la situation au Moyen-Orient. Il saute aux yeux que l'engrenage des événements qui s'y succèdent comporte le risque redoutable d'une grave crise internationale. Dès le premier jour, sans céder à quelque considération de religion ou de race que ce soit, nous nous sommes prononcés pour un règlement politique fondé sur l'évacuation par les forces israéliennes des terres arabes occupées en juin 1967, sur les droits nationaux des peuples arabes, y compris le peuple arabe de Palestine, sur le droit à l'existence du peuple et de l'Etat d'Israël, et sur la liberté d'utilisation des voies d'eau internationales. La résolution adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité édicte des prescriptions inspirées des mêmes principes. Si la paix n'est pas rétablie, c'est parce que le gouvernement d'Israël tient cette résolution pour lettre morte.

Dans cette affaire qui reste brûlante, nous avons pris acte à l'époque de votre décision d'embargo sur toutes les expéditions d'armes vers les pays du Moyen-Orient. Que cette décision soit ou non motivée par votre souci de défendre les capitaux français dans le monde arabe ne modifie pas le jugement que nous portons sur elle. Solidaires, quant à nous, des peuples arabes et des forces progressistes d'Israël, nous ne vous en demandons pas tant. Mais toute action de votre part susceptible de favoriser la mise en œuvre des résolutions de l'O. N. U. serait assurée de l'approbation et de l'appui de notre groupe.

Quelques mots maintenant sur votre politique coloniale.

En cette seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, qui est marquée par l'éclatement des structures colonialistes sous les coups du mouvement de libération des peuples, nous constatons que l'impérialisme français, comme n'importe quel autre, s'efforce par tous les moyens de préserver ses profits et ses positions stratégiques dans son ancien empire.

Les rapports de la France avec les pays d'Afrique noire qui ont accédé à l'indépendance politique sont de ce fait, sauf exception, des rapports de type néo-colonial.

Pour maintenir ces rapports, vous n'hésitez pas, le cas échéant, à recourir à l'intervention militaire sous le couvert juridique d'une requête du gouvernement local. Vous l'avez fait naguère au Gabon...

**M. Hector Rolland.** Lui, au moins, l'avait demandée !

**M. Etienne Fajon.** ... vous le faites depuis le printemps dernier au Tchad. Vous refusez enfin de renoncer au statut périmé des départements et territoires d'outre-mer, alors que la situation de la plupart d'entre eux ne cesse de se détériorer, le chômage et la misère y marquant la vie économique, et la fraude électorale, la vie politique.

**M. Jacques-Philippe Vendroux.** Ce n'est pas vrai ! Vous dites n'importe quoi !

**M. le président.** Seul M. Fajon a la parole !

**M. Etienne Fajon.** Mon cher collègue, nous n'allons pas engager une discussion à ce sujet.

J'émetts sur la situation de ces pays une opinion. Vous prétendez qu'elle est fausse. Les populations qui les habitent diront elles-mêmes qui, de vous ou de moi, a raison !

**M. Jacques-Philippe Vendroux et M. Hervé Laudrin.** C'est déjà fait !

**M. le président.** Poursuivez votre exposé, monsieur Fajon. N'entrez pas dans le dialogue.

**M. Etienne Fajon.** Je voudrais bien ne pas dialoguer, monsieur le président, mais à condition que l'on ne m'interrompe pas !

**M. Robert Hauret.** Alors, ne dites pas de bêtises !

**M. Etienne Fajon.** Les peuples de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie ont droit à l'autodétermination.

La revendication d'un statut d'autonomie qui permettrait à chacun d'eux de gérer librement ses propres affaires, dans le cadre de la République française, comme le demandent leurs représentants les plus authentiques, répond aux intérêts bien compris de notre pays tout autant qu'à la justice. C'est pourquoi notre soutien leur reste acquis.

Le dernier problème dont je parlerai n'est pas le moins décisif, puisqu'il s'agit du désarmement. Je ne vous surprendrai pas, monsieur le ministre, en vous disant que nous considérons la position du Gouvernement à ce sujet comme négative.

La France officielle, en effet, se singularise en refusant de participer aux négociations de Genève et en refusant de souscrire à l'interdiction des essais et de la dissémination des armes nucléaires. Elle s'obstine à mettre sur pied une force de frappe ruineuse. Le ministre de la défense nationale a beau dire que la bombe nous coûte moins cher que les produits de beauté, il reste que de tous les pays du Pacte de l'Atlantique — États-Unis à part — c'est dans le nôtre que le pourcentage des dépenses militaires par habitant est le plus élevé.

Vous essayez de vous justifier en prétendant que la cessation des essais d'armes nucléaires consacrerait l'avance prise par l'Union soviétique ou par les États-Unis. Sans même parler de l'impossibilité pour la France de rivaliser en pareille matière avec d'aussi grandes puissances, nous répondons à cet argument en posant un dilemme irréfutable.

De deux choses l'une : ou bien votre point de vue l'emportera, et dans ce cas on voit mal comment empêcher de très nombreux pays de s'engager les uns après les autres dans la course aux armements nucléaires jusqu'à la catastrophe finale ; ou bien la nécessité de progresser à tout prix vers le désarmement prévaudra, et dans ce cas il faut bien commencer par stopper la course mortelle afin d'en venir ensuite à des mesures de désarmement concertées, progressives et contrôlées.

C'est dans la marche au désarmement général que notre pays peut assurer au mieux sa sécurité. Que le Gouvernement signe donc les traités destinés à limiter les expériences et à empêcher la prolifération des armes atomiques ! Qu'il aille enfin occuper la place vide de la France aux négociations sur le désarmement ! Qu'il fasse preuve d'initiative sur un sujet si capital ! De toute façon nous ferons en sorte que les Français les plus nombreux interviennent de tout leur poids afin d'incliner dans ce sens l'action de leur pays.

Si l'on considère votre politique étrangère dans son ensemble, après l'avoir examinée sur chaque problème particulier comme je viens de le faire rapidement, cette politique peut sembler inconséquente, avec ses quelques traits positifs, ses obscurités et ses aspects franchement nocifs. Quelle explication donner à cela ?

Pour nous la seule explication convaincante se trouve dans la nature de classe de votre régime.

**M. Hervé Laudrin.** Nous y voilà !

**M. Etienne Fajon.** Les forces sociales qui le dominent sont celles du grand capitalisme dont Jaurès disait en son temps « qu'il porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ».

Fondamentalement solidaires de l'impérialisme mondial et de sa stratégie malfaisante, les monopoles qui exploitent la France

poursuivent aussi leur propres fins en s'efforçant de défendre, sur le marché européen, en Afrique, au Moyen-Orient ou ailleurs, des positions menacées par les appétits de leurs rivaux et notamment des Américains, les plus dangereux pour la paix. Dès l'instant que pèsent en même temps sur votre action, d'une part, la contradiction majeure du monde entre l'impérialisme et le socialisme et, d'autre part, les contradictions particulières entre sociétés capitalistes, l'ambiguïté de votre politique ne peut surprendre.

En réalité, dans le domaine extérieur comme dans les autres, il est impossible de mener une politique qui réponde vraiment aux intérêts du peuple et de la nation sans priver les monopoles des moyens d'imposer leurs exigences.

C'est pourquoi le parti communiste, en appelant les Français et les Françaises à lutter pour les objectifs que j'ai dégagés à cette tribune, a conscience de bien servir les intérêts de la France et de la paix.

Nous soutiendrons sans hésitation, dans l'immédiat, toutes les initiatives qui seraient de nature à favoriser la paix, quels qu'en soient les mobiles et d'où qu'elles viennent.

Quant au pouvoir que vous représentez, nous entendons renforcer notre action contre lui, car nous avons la certitude que seule une démocratie libérée de la domination des milliardaires pourra s'engager résolument dans la voie du désarmement et pratiquer une politique conséquente de coopération avec tous les pays, dans l'indépendance de chacun et au mieux de la paix pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Vendroux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Jacques Vendroux.** Monsieur le ministre, le préambule de votre discours facilite le début de ma propre, modeste et brève intervention.

Au cours de ces six derniers mois, le thème de la continuité a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de salive. C'est dans la voie de la continuité — vous venez de le confirmer — qu'à plusieurs reprises le Gouvernement a déclaré vouloir se maintenir. Il s'est employé à convaincre l'opinion que ce qu'on a appelé « l'ouverture » ne portait pas atteinte à ce principe.

Bien entendu, il lui a fallu en même temps démontrer que la continuité n'excluait ni l'évolution, ni l'adaptation aux circonstances — ce qui va de soi dans une certaine mesure — mais susciterait cependant éventuellement de nombreuses controverses lorsqu'il s'agirait de trouver la limite entre l'évolution et la déviation.

Certes, la continuité n'est pas le conservatisme. Elle doit donc rejeter l'immobilisme et tenir compte de la mouvance des réalités ; mais elle doit aussi sauvegarder l'application de certains principes fondamentaux, vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, le maintien de certaines orientations et la poursuite des objectifs antérieurement définis.

Pour ce qui est de la politique étrangère, le Gouvernement s'est toujours défendu de vouloir modifier en quoi que ce soit la voie tracée par la présidence et les gouvernements de la V<sup>e</sup> République de 1958 à 1969.

Je vous rends volontiers justice sur ce point, mais je ne puis résister, bien que vous veniez de le confirmer sous une autre forme, au désir de citer une de vos récentes déclarations.

Parlant aux Nations Unies, il y a moins de six semaines, de la responsabilité particulière de la France sur le plan mondial vous avez affirmé :

« Cette responsabilité, la France s'est efforcée de l'assurer de son mieux. Elle eut, au cours des onze années qui viennent de s'écouler, la chance d'avoir en la personne du général de Gaulle un président dont les initiatives, les vues historiques, les idéaux d'indépendance nationale, de coopération et de détente internationale, d'égalité de tous les peuples et d'entente entre toutes les nations ont trouvé un écho chaleureux. »

Vous vous adressiez aux Nations Unies, et j'espère que vous vous adressiez en même temps à nous-mêmes et au pays tout entier. Et vous ajoutiez :

« Soyez assurés que le départ volontaire du général de Gaulle ne modifie pas la ligne politique que la France a suivie dans le domaine international. »

C'est là une déclaration d'intention que la plupart d'entre nous enregistrent avec beaucoup de plaisir, et qui correspond

au vœu non seulement de la majorité de cette Assemblée, mais aussi d'un grand nombre de Français qui, sur d'autres plans, n'accordent pourtant pas leur confiance au Gouvernement.

Vous auriez donc mauvaise grâce, monsieur le ministre, à changer de cap.

Je n'aurai pas à votre égard le scepticisme de Benjamin Constant et ne vous appliquerai pas sa formule : « La politique est l'art de présenter les choses dans les termes les plus propres à les faire accepter ». Je vous sais d'ailleurs trop convaincu vous-même du bien-fondé des positions que vous défendez pour admettre que vous puissiez avoir l'intention de les abandonner.

Mais le maintien des positions françaises n'est pas seulement une question d'intention : c'est surtout une question de fermeté !

Ce n'est pas non plus que nous nous méfions de vous, monsieur le ministre ; mais nous avons quelquefois le droit de nous méfier de vos partenaires. Et quelles que soient la pureté et l'orthodoxie des discours, il ne faudrait pas que la rigueur antérieure de notre politique, qu'on a quelquefois jugée trop sévère, se laisse peu à peu grignoter dans un climat de recherche systématique de la bonne humeur générale qui exclurait a priori toute exigence ou tout refus formel de notre part.

L'addition des compromis, donc des abandons partiels, se fait toujours au détriment de ceux qui défendent des idées-force et ce sont les petites fissures qui font s'écrouler les bastions.

Aussi me permettrai-je, dans un secteur qui tient au cœur de nombre d'entre nous parce que notre avenir en dépend, d'appeler votre bienveillance attention sur la nécessité d'y marquer notre volonté encore plus que notre bonne volonté. C'est celui de l'Europe.

Dans ce cadre, j'évoquerai d'abord brièvement un préalable plus que jamais impératif : celui d'une collaboration renforcée entre la France et l'Allemagne — et je ne suis d'ailleurs pas le seul à la désirer.

Les perspectives qu'ouvre le changement de l'équipe gouvernementale de Bonn paraissent orienter la République fédérale vers un certain assouplissement de son atlantisme et vers une amélioration de ses rapports avec l'Est, ce qui, d'une certaine façon, ne nous est pas désagréable.

Mais dans le même temps le chancelier Brandt se montre déjà et se montrera sans doute un partenaire plus difficile lorsqu'il s'agira de régler les problèmes de la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun, auquel vous faisiez allusion, de la politique agricole commune ou de l'Europe politique. C'est pourquoi la réanimation du traité franco-allemand semble constituer la condition première de toute évolution favorable de la construction européenne.

Si dans certains secteurs, tels que par exemple celui de la jeunesse, le traité s'est développé de manière encourageante, il en est d'autres dans lesquels, pour diverses raisons, l'expérience a été plus décevante. Je ne m'y attarderai pas ; qu'il me soit toutefois permis de souligner une insuffisance particulièrement regrettable, c'est celle de la coopération industrielle.

Les gouvernements des deux pays n'en portent pas entièrement la responsabilité dans la mesure où ils ne sont pas maîtres de l'initiative privée. Mais certains moyens qu'ils ont de stimuler ou de coordonner ne paraissent pas utilisés avec toute l'efficacité désirable. Que devient, par exemple, la commission franco-sarroise dont la mise en place a été décidée au début de l'année 1969 et dont, à ma connaissance tout au moins, les membres français ne seraient pas encore désignés ?

Il s'agit pourtant là d'un organisme qui pourrait à la fois permettre une concertation favorable aux deux partenaires et, dans le même temps, mieux défendre les intérêts de nos régions frontalières.

Il semble, en effet, que la coopération franco-allemande dans ce secteur de notre économie se manifeste surtout par une stratégie allemande à sens unique qui, bien que théoriquement inattaquable, aboutit en fait à l'établissement, tout au long de la frontière lorraine et alsacienne, d'une concentration industrielle qui pompe la main-d'œuvre française au détriment, à la fois, de nos intérêts économiques et de nos intérêts culturels.

Cet état de choses, aggravé en ce moment par la dévaluation du franc et la réévaluation du mark, ne serait supportable de notre part que dans la mesure où nous pourrions bénéficier de contreparties analogues favorisant le développement industriel de notre propre territoire.

J'admets, monsieur le ministre, que ce ne soit pas là un problème dont la solution dépende de votre département ministériel, mais je suis persuadé qu'il ne vous laissera pas indifférent,

à une époque où la dimension des entreprises devient une question de vie ou de mort pour les économies nationales comme pour l'économie européenne tout entière.

Comment, en effet, ne pas lier ce problème franco-allemand à celui qui se pose avec acuité à l'ensemble de l'Europe des Six dans le domaine fondamental de l'économie moderne.

J'en viens maintenant à la politique industrielle commune.

Certes, pour combler le retard considérable qu'a subi l'Europe sur ce plan, des alignements se révèlent indispensables et urgents en matière de fiscalité, de régimes sociaux, de transports, d'énergie. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, et c'est enfoncer une porte ouverte que de le répéter. Mais le dynamisme et l'efficacité s'imposent d'autant plus à cet égard que la politique industrielle commune est la seule façon qu'aura l'Europe d'échapper à l'emprise de l'industrie américaine — je ne dis pas des Américains — et, par conséquent, de rester européenne.

Nous souhaitons, bien sûr, le concours des Etats-Unis, dans une mesure raisonnable, mais sans pour autant perdre notre indépendance économique que les moyens gigantesques dont disposent nos amis d'Amérique, encore accrus par l'étrange pratique de l'eurodollar, auraient vite fait de dominer si nous étions incapables de nous restructurer dans le cadre européen.

C'est pourquoi nous ne devons pas tenter l'aventure de l'élargissement du Marché commun avant que l'Europe des Six n'ait été achevée et consolidée, cet achèvement et cette consolidation comportant bien entendu en premier lieu un règlement définitif de la politique agricole commune.

C'est pourquoi aussi, et peut-être surtout, il n'est pas inutile d'affirmer une fois encore que les décisions à prendre ne peuvent venir que de la source même du pouvoir de la Communauté, pouvoir qui ne doit, sous quelque forme que ce soit, échapper au conseil des ministres, seul responsable devant les parlements nationaux.

Le risque est grand, si l'on n'y prend garde, d'abandonner partiels et progressifs de l'autorité de ce conseil des ministres.

En premier lieu — et c'est là un problème humain — les charges très lourdes qui pèsent sur vos épaules et sur celles de vos collègues, monsieur le ministre, et la difficulté que vous éprouvez à distraire une part suffisante de votre temps pour des concertations extérieures de plus en plus absorbantes pourraient vous amener peu à peu, vous et vos collègues, à vous décharger de certaines responsabilités au profit de la commission de Bruxelles.

En second lieu, surtout, nous assistons depuis quelques mois à une offensive soutenue des nostalgiques de l'intégration et de la supranationalité. Dès le départ du général de Gaulle, les commentaires ont fleuri, tendant à souligner qu'il serait désormais plus facile de promouvoir enfin cette Europe dont rêvaient les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République et certains de nos partenaires. Il est vrai que, dans le même temps, on faisait volontiers remarquer que ce départ privait d'un alibi et d'un prétexte les partisans de l'intégration qui, au fond de leur cœur, ne la souhaitaient pas vraiment.

Quoi qu'il en soit, l'aspiration à la supranationalité connaît un regain de virulence à la perspective de la fin de la période de transition, le 31 décembre prochain, échéance d'autant plus difficile — on l'a dit avant moi — qu'elle coïncide avec celle du financement provisoire de la politique agricole commune. C'est là l'occasion pour les adversaires de la thèse française d'ouvrir une brèche dans nos positions.

Déjà, en 1965, le professeur Hallstein avait, à ce propos, quelque peu tenté de bousculer les gouvernements en lançant une offensive dont le but était d'accroître à la fois les pouvoirs de la commission et ceux du Parlement européen.

Sur ce point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon honorable collègue M. Boscardy-Monsservin.

La relance du professeur Hallstein, reprise aujourd'hui par certains adversaires du maintien de l'indépendance des Etats, était fondée sur le développement de l'autonomie financière des institutions européennes. Mais le traité de Rome, en retrait à cet égard sur le traité de Paris dans la mesure où il exige l'accord unanime du conseil, admet la notion de ressources propres pour assurer le financement de l'action communautaire à l'issue de la période transitoire.

Comment se procurer ces ressources ?

Les auteurs du traité ont expressément prévu d'y affecter les recettes douanières résultant de l'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968 du tarif extérieur commun.

En outre, les prélèvements agricoles, création empirique due à l'insistance de la France dans le but de compléter la communauté économique par une politique agricole, ont une destination *ad hoc*.

Or, contrairement aux prévisions, l'ampleur des charges du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole est sans commune mesure avec les recettes provenant des prélèvements. Même si l'on ajoute à ces dernières certaines autres ressources, le budget de la Communauté serait tout de même en déficit de un milliard de dollars en 1973. Pour combler ce déficit, la commission prévoit dans ses propositions du 16 juillet dernier, adressées au conseil, que l'intégralité des recettes douanières des Six serait versée à la communauté.

En tout état de cause, la part des contributions nationales, pour substantielles qu'elles deviennent, ne suffira sans doute pas à combler ce déficit. On serait donc amené tout naturellement, afin d'assurer l'autonomie financière de la Communauté, à recourir à un impôt européen, par exemple. C'est sans doute par ce biais d'une autonomie financière totale que l'Europe supranationale espère s'imposer envers et contre tout.

Or l'expérience a prouvé, dans les deux ou trois circonstances où la commission de Bruxelles a prétendu abusivement faire acte d'autorité et sortir de son rôle, que, malgré la valeur des hommes qui la composaient, elle n'avait, ni les moyens par le traité, ni de *facto* la représentativité nécessaire pour se substituer au conseil et prendre des initiatives qui ne fussent d'avance vouées à l'échec.

**M. le président.** Monsieur Vendroux, je vous prie de conclure.

**M. Jacques Vendroux.** Je fais diligence pour y arriver, monsieur le président.

**M. le président** Il le faut, monsieur Vendroux, car je suis obligé de faire respecter les décisions de la conférence des présidents.

Si tous les orateurs vous imitaient, la durée du débat serait augmentée de 60 p. 100, ce qui n'est pas concevable. Je vous demande donc très amicalement de conclure.

**M. Jacques Vendroux.** Je termine, monsieur le président.

C'est donc de l'évolution seule du pouvoir exécutif, qui n'est pas prévue par les textes en vigueur et qui n'appartient qu'au conseil, que pourra-t-il dépendre un changement du caractère institutionnel des communautés.

Vous avez déjà rendu beaucoup de services à la France, monsieur le ministre. Nous vous demandons de lui en rendre un de plus : veiller à ce que l'Europe se fasse, certes, mais dans le respect de l'indépendance des nations et de l'autorité des Etats. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delorme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Delorme.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le temps qui m'est imparti, trop court pour traiter tous les problèmes intéressant la politique étrangère de la France, je m'en tiendrai à l'examen du budget qui nous est présenté, à la critique de certains articles intéressant notamment les investissements, l'information et les relations culturelles et au rappel au Gouvernement des préoccupations de notre groupe face aux problèmes d'actualité concernant les points chauds du monde.

Le budget soumis à notre examen est, encore une fois — et nous le regrettons — un budget de reconduction et d'austérité. Les rapporteurs n'ont pas manqué de le souligner ce matin, malgré votre optimisme, monsieur le ministre.

Ce que nous constatons en 1968 s'est encore aggravé. En effet, — nous le disions l'année dernière et nous pouvons le répéter cette année — la France ne disposera que d'un peu plus du dixième de ce dont dispose la Grande-Bretagne pour son action extérieure d'information et de moins du quart de ce dont dispose la République fédérale d'Allemagne.

Le pourcentage que représente ce budget dans celui de la nation est de 1,42 p. 100. M. Joxe, rapporteur, a eu raison de préciser : « Cette place, vous en conviendrez, est infiniment modeste ».

C'est le moins que l'on puisse dire et nous ne pouvons que le regretter avec lui. En effet, présenter un budget des affaires étrangères aussi réduit est inconcevable et les répercussions

budgétaires seront importantes sur le personnel et sur les investissements ; en outre, elles porteront un grave préjudice à notre représentation à l'étranger.

Devant la commission des affaires étrangères, nous avons maintes fois signalé la situation de consulats importants souvent mal équipés et ne pouvant assurer toutes les missions demandées. Il est bon de penser au Québec, monsieur le ministre, mais peut-être pourrait-on songer aussi qu'ailleurs nos représentants sont obligés de remplir une immense tâche, souvent avec de très faibles moyens.

Nous approuvons le décret du 2 juin 1969 qui a mis fin à la situation anormale de sept cents de vos agents contractuels, mais nous ne pouvons que déplorer les économies réalisées, notamment sur les activités des services de presse et d'information.

Nos critiques passées subsistent ; elles s'aggravent même aujourd'hui du fait que certaines restrictions de crédit, auxquelles s'ajoutent les réévaluations normales, diminuent en réalité le montant de votre budget de près de 10 p. 100.

Déficience ou absence d'émissions radiophoniques ! Nous les constatons et nous déplorons, avec certains orateurs, que la voix de la France soit trop souvent absente.

Retard inadmissible dans la diffusion de notre presse, de nos journaux, quotidiens ou périodiques ! Un exemple illustrera notre carence : au Brésil, les journaux belges et italiens sont diffusés au plus tard quarante-huit heures après leur parution ; les journaux français sont diffusés avec dix jours de retard, nos périodiques et nos hebdomadaires avec plusieurs semaines de décalage.

Cette situation trop grave appelle d'ailleurs une solution unanimement souhaitée par les organisations et les fédérations de la presse française écrite. La suppression d'un avion-cargo sur l'Amérique du Nord et le Canada notamment, le refus des compagnies aériennes de transporter les messageries de presse à des tarifs réduits, tout concourt à la démission de la France dans un domaine aussi important que la diffusion de notre presse et de nos informations, ce qui, par contrecoup, provoque le déclin accentué de notre langue.

En dépit de l'austérité et de la défense du franc qu'on agite souvent à cette tribune, des mesures urgentes doivent permettre la diffusion de notre culture, de notre langue, de nos livres et empêcher notre disparition des publications scientifiques et industrielles, car ces faits sont préjudiciables même à nos intérêts économiques.

Avant d'en terminer avec ce sujet, je veux assurer M. Xavier Deniau, rapporteur, que nous approuvons tous les efforts qu'il a fait et qu'il fera en faveur de la francophonie, à une seule condition, bien entendu, c'est qu'ils ne recèlent pas l'idée d'un nationalisme aujourd'hui dépassé.

Dans la deuxième partie de mon intervention, je traiterai certains problèmes beaucoup plus importants que ceux que je viens d'évoquer. Je saisirai d'ailleurs la dernière occasion qui nous est offerte avant la réunion de La Haye pour vous demander de préciser la position de la France et pour vous poser aussi certaines questions.

Vous connaissez déjà notre propre position : aux blocs militaires et aux pactes, nous souhaitons la substitution d'une organisation de sécurité collective rassemblant tous les Etats intéressés.

Nous aimerions donc savoir ce que pense le Gouvernement de la proposition soviétique de réunir à Helsinki, en 1970, une conférence paneuropéenne de la sécurité. Cette proposition, à laquelle certains de nos alliés semblent assez favorables, devrait permettre le règlement de problèmes dont la solution pourrait renforcer la détente entre l'Est et l'Ouest, surtout si les Etats-Unis et le Canada étaient invités.

Dans le même ordre d'idées, nous demandons au Gouvernement s'il est disposé à reviser son attitude, jusqu'alors négative, sur la conférence du désarmement qui se tient à Genève et sur la signature du traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Le Gouvernement ne peut ignorer la prochaine conférence d'Helsinki qui se réunira à la suite de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. sur l'ouverture de discussions concernant la limitation des armements stratégiques.

Les problèmes du désarmement et de la sécurité ont fait l'objet de plusieurs déclarations, tant à l'Organisation des Nations Unies et à la conférence de Genève qu'à la commission politique de New York. Vous ne pouvez certainement pas rester insensible à toutes les propositions qui sont présentées et vous nous rassurerez sans doute sur ce point.

A la suite de l'accession de M. Willy Brandt au pouvoir en Allemagne, dont nous nous réjouissons, et des déclarations qu'il vient de faire, nous avons le droit de penser que le gouvernement allemand signera prochainement le traité de non-prolifération des armes nucléaires et nous applaudirons ce geste. Mais encore faudrait-il qu'une révision de notre attitude, s'ajoutant à la décision de la République fédérale d'Allemagne, fasse évoluer la situation dans un sens favorable.

Le Gouvernement peut-il nous préciser ses intentions au sujet de l'amélioration des rapports Est-Ouest? Nous bornerons-nous à développer nos échanges économiques, industriels et culturels dans le cadre de rapports bilatéraux?

Cette méthode — nous le déclarons bien haut — risque de présenter un danger et à la concurrence entre chaque pays de l'Ouest dans la recherche de marchés à l'Est — d'ouffissement de leur solidarité politique et recours néfaste pour chacun d'eux à une diplomatie décousue — nous préférons un effort délibéré en commun et une coordination des initiatives destinées à consolider la détente.

Nous nous devons d'exploiter toutes les possibilités d'amélioration du climat politique et diplomatique que contient le changement provoqué par le succès de notre ami M. Willy Brandt en Allemagne fédérale.

Pour toutes ces raisons, la construction de l'Europe doit être relancée et activée. Nous sommes certains que vous comprendrez la nécessité de sortir d'une stagnation si préjudiciable à l'édification de l'Europe. Il est temps d'abandonner la politique d'isolement. A cet égard, je suis en contradiction avec certains orateurs: persévérez dans l'ouverture.

Monsieur le ministre, au cours de votre intervention, vous avez dit que nous n'avions pas d'ennemis. Permettez-moi de répliquer: vous avez peu d'amis sûrs.

En effet, toutes les mésaventures monétaires, dans un sens ou dans un autre, que la France et l'Allemagne viennent de subir ont montré la fragilité du Marché commun, due au coup de frein donné il y a quelques années à l'idée européenne. Il convient donc de dépasser la simple union douanière pour arriver d'abord à une véritable union économique, en commençant par certains secteurs où une politique commune est possible et urgente — économie, transports, énergie, équivalences universitaires, échanges culturels et universitaires — et pour atteindre ensuite ce que nous souhaitons: un pouvoir politique européen permettant le contrôle et la stabilité de l'économie.

Dans ce but, il faut élargir la Communauté et ne pas s'enfermer définitivement dans l'Europe des Six. Pour nous, objectivement, élargissement et renforcement de la Communauté doivent être préparés simultanément et non subordonnés l'un à l'autre.

Qu'entend faire le Gouvernement à la conférence de La Haye? Est-il disposé à envisager avec nos cinq partenaires une date précise d'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne et avec les autres pays candidats?

Nous voudrions croire que la position française n'est en retrait sur celle de ses cinq partenaires que pour mieux ménager les chances d'une négociation sérieuse, ardue certes, mais qui ne sera pas l'objet, en fin de compte, d'un barrage ou d'un nouveau veto.

Ne jouez pas trop la défensive, monsieur le ministre. Jouez plutôt l'ouverture.

M. Wilson — nous le savons — ne veut pas forcer les portes. Il discutera. Mais encore faut-il qu'il puisse le faire. Il a solennellement accepté les traités européens. Le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est pour nous un problème essentiel. Aussi sommes-nous partisans de l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres candidats dans le Marché commun pour deux raisons principales: d'abord parce que, devant le poids pris par l'Allemagne fédérale en Europe, si nous voulons construire une Europe équilibrée, il est capital que la Grande-Bretagne y entre pour constituer une sorte de contrepoids; ensuite, parce que la situation mondiale est telle qu'aucune nation ne peut rester isolée et que toutes doivent choisir.

Si le Marché commun rejette la Grande-Bretagne, elle se tournera obligatoirement vers les Etats-Unis, au risque d'entraîner avec elle d'autres Etats, peut-être même certains partenaires du Marché commun. Nous déplorerions alors la supériorité économique américaine qui deviendrait écrasante.

Bien sûr, nous ne nous dissimulons pas les difficultés que présente cette entrée. Mais il faut poser un certain nombre de

principes, sur la base desquels la négociation doit s'engager, le premier étant l'acceptation du traité de Rome et de ses aménagements.

Nous considérons d'autre part que les Britanniques seront certainement, au sein de la Communauté élargie, parmi les plus audacieux. Je veux parler de la démocratie des institutions européennes. Sur ce plan, il reste beaucoup à entreprendre, notamment pour faire de l'assemblée européenne actuelle un véritable parlement, en le dotant des pouvoirs de contrôle indispensables. M. Stewart, ministre des affaires étrangères du gouvernement de Londres, a pris à ce sujet, il y a peu de jours, une position sans équivoque.

Comment, dans ces conditions et pour toutes les raisons que je viens d'exposer, pourrions-nous encore hésiter?

Nous voudrions également demander au Gouvernement quelles initiatives il prendra pour éviter désormais que la Communauté économique européenne soit exposée à des secousses comme celles qu'elle vient de subir du fait de la disparité des politiques économiques et de l'absence d'une politique monétaire commune.

Peut-être faut-il rappeler, au moment où l'on parle de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, ce que M. Georges Pompidou, à l'époque candidat à la présidence de la République, déclarait dans une allocution télévisée:

« Pour avoir une Europe tout à fait digne de ce nom et pouvant jouer son rôle, il faut arriver à ce que j'appelle la conscience politique. Il faut qu'à un moment donné les différents pays européens trouvent le moyen, par une organisation ou une autre, sous une forme ou une autre — il faut être très souple en ces matières, ajoutait-il. — de se rencontrer, d'avoir des échanges de vues et, si possible, une politique commune. Cela, je le reconnais, ne sera tout à fait vrai, tout à fait efficace que lorsque la Grande-Bretagne nous aura rejoints. »

Monsieur le ministre, que ferez-vous, alors, à La Haye pour que la Grande-Bretagne nous rejoigne? A-t-on la ferme intention de trouver, dans la souplesse dont a parlé le Président de la République, la solution de ce problème?

Telle est notre position sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Il resterait bien d'autres problèmes à traiter. Je me bornerai à en évoquer quelques-uns très brièvement.

Nous continuerons à déplorer le maintien du régime actuel en Grèce et à demander au Gouvernement de soutenir toutes les initiatives prises au Conseil de l'Europe en vue de ramener ce pays à une véritable démocratie.

Nous continuerons à proclamer notre solidarité avec le courageux peuple tchécoslovaque et à regretter l'occupation de son pays par les troupes russes.

Nous continuerons à vous demander, monsieur le ministre, d'intervenir auprès du Gouvernement du général Franco pour qu'il gracie les démocrates basques, et notamment Antonio Arrizabalaga, récemment condamné à mort. Nous nous associons aux nombreuses protestations que soulèvent ces condamnations.

Que le Gouvernement contribue aussi à toutes les tentatives de négociation susceptibles d'apporter une solution au conflit entre Israël et les nations arabes. Nous sommes certains, monsieur le ministre, que les déclarations outrancières de votre secrétaire d'Etat, en voyage au Koweït, n'ont pas réjoui ses propres amis. Il semble d'ailleurs que ce dernier se soit fait une spécialité de démonstrations très peu diplomatiques, comme ce fut le cas au cours de son récent voyage au Canada. Mais cela m'éloigne de mon sujet.

Nous sommes pour un règlement négocié du problème qui oppose Israël aux pays arabes. Selon nous, toute solution doit tenir compte des facteurs suivants: le droit absolu pour Israël, ainsi que pour toutes les autres nations du Moyen-Orient, d'exister en tant qu'Etats souverains; la garantie à Israël et à toutes les autres nations du droit de circulation sur les voies d'eau internationales du détroit de Tiran et du canal de Suez; le besoin d'une politique de désarmement régional; la reconnaissance de la nécessité, pour tous les peuples du Moyen-Orient, d'édifier un avenir fondé sur la justice sociale et la démocratie, ainsi que sur le développement économique qui devrait pouvoir bénéficier de l'assistance internationale; une solution définitive; humanitaire et équitable du problème des réfugiés, grâce à l'aide internationale et à la coopération de toutes les parties intéressées; enfin, la mise sur pied de moyens efficaces garantissant le maintien de la paix et de la sécurité nationale à l'intérieur des frontières acceptées mutuellement.

Nous insistons pour que, par tous les moyens, la paix s'instaure au Biafra. Nous suivons avec intérêt tous vos efforts dans ce domaine humanitaire et nous les approuvons. Chaque fois que l'occasion se présentera, apportez votre appui pour la cessation des hostilités où que ce soit, au Vietnam en particulier.

Permettez-moi maintenant une question : allez-vous proposer bientôt la ratification de la convention internationale des droits de l'homme ? S'il en était ainsi, nous l'approuverions, rendant ainsi hommage à l'un de ses plus éminents auteurs, prix Nobel de la paix, le président René Cassin.

Avant de conclure, je tiens à réaffirmer la volonté de notre groupe de soutenir toute initiative en vue de ramener ou de maintenir la paix, ou dans le dessein de renforcer la construction de l'Europe.

Nous invitons instamment le Gouvernement à participer plus étroitement à la coopération internationale, pour que les contacts soient beaucoup plus humains et que les rencontres aient lieu entre des nations égales, soucieuses d'apporter une véritable détente dans un climat de compréhension réciproque.

Ce n'est que par une politique de coopération plus étroite entre les nations, et non par des actions isolées que nous désapprouvons, que la paix pourra être maintenue.

Nous vous attendons à vos actes, monsieur le ministre. Nous formons le vœu qu'à l'issue des travaux de la conférence de La Haye, vous veniez en commenter les résultats devant notre Assemblée, avant la fin de la présente session. Ainsi aurez-vous réservé aux élus de la nation — et ce serait une innovation heureuse — la primauté de ces informations. Nous aurons alors quelque raison d'espérer dans l'avenir de l'Europe et de la paix. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Rivierez.

**M. Hector Rivierez.** Monsieur le ministre, je viens vous entretenir d'une question importante qui n'a jamais été, à ma connaissance, évoquée publiquement : la possibilité pour le Gouvernement de la République de faire bénéficier les départements-d'outre-mer du concours d'une institution internationale des Nations Unies.

Mais auparavant je me dois de répéter, après mes amis de la majorité, également élus d'outre-mer, combien nous avons conscience que, bénéficiaires du statut de département, les ex-vieilles colonies occupent, au sein de la République, une place privilégiée par rapport aux autres territoires. Nous savons aussi que nos départements d'outre-mer ont un profil qui leur est propre.

Nous appartenons, c'est vrai, au monde des pays sous-développés, encore que, à bien des égards et la solidarité nationale jouant, nous connaissons le train de vie des pays industrialisés.

Mais cet état de sous-développement a été reconnu par la République qui nous fait bénéficier d'un fonds spécial, le fonds d'investissement et de développement des départements d'outre-mer. Il doit nous permettre de rattraper notre retard.

Reconnue sur le plan national, cette situation l'est aussi sur le plan international. Vous savez, monsieur le ministre, que les départements d'outre-mer bénéficient du concours du fonds européen de développement, réservé aux Etats associés, aux territoires d'outre-mer des Etats membres et aux départements d'outre-mer.

Notre état de sous-développement nous donne vocation, pensons-nous, à bénéficier de la contribution de tout programme d'aide au développement réalisé avec la participation de la France. Je pense, en particulier, au programme de développement des Nations Unies, le P. N. U. D., créé par une résolution du 11 novembre 1965. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la contribution de la France à ce programme est passée de 1.619.000 dollars en 1966 à 4.249.000 dollars en 1969.

Or, qui profite du P. N. U. D. du chef de la France ? Les territoires d'outre-mer. C'est ainsi que j'ai pu constater que le territoire des Afars et des Issas, l'archipel des Comores et la Nouvelle-Calédonie ont bénéficié de programmes financés par ce fonds. C'est une chose normale : les territoires d'outre-mer qui appartiennent à la République sont, eux aussi, en voie de développement.

Il convient aussi de rechercher le moyen d'étendre aux départements d'outre-mer l'aide de ce fonds international. Jusqu'à présent, la doctrine du Gouvernement, à moins que ce n'ait été celle des services, a été de refuser aux départements d'outre-

mer l'accès au P. N. U. D. pour des motifs tenant à leur statut législatif, lequel est évidemment semblable à celui des départements métropolitains. Il faut reviser cette doctrine.

Il est exact que la lecture de l'article 72 de la Constitution ne fait apparaître aucune différence entre départements d'outre-mer et départements métropolitains, tandis qu'il ressort de l'article 74 que les T. O. M., eux, ont une place particulière dans la République. Mais la situation spéciale des D. O. M. est néanmoins reconnue par l'article 73 de la Constitution, et leur état de sous-développement l'est par la République elle-même.

Aussi, dans un nouvel examen du problème, auquel je vous invite instamment, il faudrait, je crois, distinguer, parmi les interventions du fonds international, celles qui ont un caractère d'assistance technique. A mon avis, on ne doit pas les admettre pour la bonne raison qu'on peut considérer, eu égard à notre notion de souveraineté, que des interventions de cette nature sont incompatibles avec le statut législatif des départements d'outre-mer. Ceux-ci ne doivent recevoir leur assistance technique que de la France.

Mais lorsqu'il s'agit de programmes de caractère économique, c'est la notion de sous-développement qui doit dominer. On peut alors admettre que les départements d'outre-mer bénéficient d'une contribution du fonds. Il reste à définir, ou à rechercher, les modalités, la procédure. Selon moi, cette contribution peut intervenir dans des conditions analogues à celles du fonds européen de développement et de la banque européenne d'investissement, c'est-à-dire : présentation du programme de développement par la seule République française ; sur la valeur de ce programme et sur son financement, décision de l'autorité qui dirige l'organisme international concerné ; convention de financement avec la République française et exécution du programme sous la direction et le contrôle de ses autorités administratives.

L'O. N. U. doit comprendre que l'exécution des programmes ne peut être assurée par ses organismes dans un département d'outre-mer.

Tel est le problème. Il me semble suffisamment important, monsieur le ministre des affaires étrangères, pour qu'un député d'outre-mer vous le soumette.

En contribuant, par le versement de sommes considérables, au fonctionnement des organismes internationaux, la France reconnaît que les Etats ont leurs sorts liés. Elle affirme qu'à ses yeux, la solidarité est le maître-mot des relations entre les nations, comme il doit l'être pour les relations entre les hommes.

En admettant qu'un organisme international comme le fonds européen de développement ait compétence pour aider au développement des départements d'outre-mer, la France montre aussi que l'amélioration de la condition de l'homme vaut bien quelques atteintes à la souveraineté. En recherchant le moyen d'admettre les D. O. M. au programme de développement des Nations Unies, la France donnera une nouvelle preuve de son affection et de sa sollicitude pour des terres à la fois si lointaines et si proches, pour lesquelles elle fait tant.

Au moment où le retard de notre développement risque de s'accroître avec les mesures d'austérité annoncées, j'ai voulu, monsieur le ministre, placer ma courte intervention sous le signe du réalisme qui a présidé au rapport si intéressant de M. Arthur Conte, mais je fais néanmoins appel à votre imagination. Ce n'est pas à cette tribune de l'Occident qu'il faut rappeler que c'est l'imagination qui, souvent, crée le réel ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Boscher.

**M. Michel Boscher.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je reprendrai, en manière de préambule, les propos de mon ami M. Vendroux qui, revenant sur les déclarations du Gouvernement, a rendu hommage à la continuité de la politique étrangère, fait marquant des quelques mois que vient de vivre l'actuel Gouvernement de la V<sup>e</sup> République.

En effet, depuis dix ans, le chef de l'Etat et les gouvernements qui se sont succédé avaient su donner une physionomie particulière à notre politique étrangère. On a tout à l'heure illustré le fait en utilisant les expressions d'indépendance, de solidarité internationale, de paix à l'égard des blocs monolithiques. C'est bien dans ce sens que semble se développer à nouveau la politique du Gouvernement.

S'il est un domaine où cette continuité doit s'exercer, c'est bien celui-là ; c'est celui de la politique étrangère, comme M. Arthur Conte le faisait très justement remarquer ce matin.

La continuité n'exclut cependant pas l'évolution. Jadis, le général de Gaulle lui-même avait su s'expliquer sur cette concep-

tion de l'action politique, en sachant, au besoin, contourner l'obstacle lorsqu'il ne pouvait être franchi, en infléchissant, s'il le fallait, sa politique en fonction des données, essentiellement mobiles, de la conjoncture, tout en restant, bien entendu, immuablement fidèle aux principes fondamentaux de cette politique.

Mesdames, messieurs, c'est sur l'un des aspects de ce caractère évolutif que je voudrais attirer votre attention pendant quelques instants.

L'Europe se construit petit à petit. A cet égard, la réunion prochaine de La Haye et, peut-être plus encore, l'échéance du 31 décembre prochain, qui marquera le passage à l'étape définitive du Marché commun, seront singulièrement significatives.

Il est clair que, au sein du Marché commun, au sein de cette Europe en devenir, se pose pour nous — d'autres l'ont dit avant moi — le problème du tête-à-tête franco-allemand, c'est-à-dire le problème du poids économique, de la densité propre à l'Allemagne fédérale, qui fait de ce pays un partenaire de choix, certes, mais singulièrement lourd, pesant de tout son poids dans la balance des rapports entre nos deux pays. Alors, est-il souhaitable que ce tête-à-tête franco-allemand demeure tel au sein du Marché commun ?

Au début de cette année, en février, une ouverture semblait se dessiner, mais elle n'a pas eu de suites, pour les raisons que l'on sait. Le chef de l'Etat avait alors reçu l'ambassadeur de Grande-Bretagne, et l'on peut, sans outrepassance, se demander si ces avant-pourparlers, ces contacts, n'avaient pas précisément pour objet de parvenir à un meilleur équilibre européen, grâce au resserrement des liens franco-britanniques.

On l'a dit ici même, le problème de l'accession de la Grande-Bretagne au Marché commun est posé depuis près de sept ans.

Or l'évolution de la conjoncture — ces éléments évolutifs auxquels je faisais allusion il y a un instant — le fait que l'Europe des grands visionnaires, l'Europe des grands hommes de l'Histoire, ait dû céder la place, au fil des années et des événements, à l'Europe des hommes d'affaires, comme l'a dit M. le rapporteur de la commission des finances, la position diminuée de notre pays, il faut bien l'avouer, à la suite de ses difficultés monétaires, tout cela laisse à penser que, même le voudrait-elle, la France pourrait difficilement s'opposer longtemps encore à cette entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, étant entendu, comme l'a indiqué justement M. le ministre, que cette accession devra être négociée avec l'ensemble des pays du Marché commun, et non pas en ordre dispersé.

Quant à moi, j'estime qu'il est préférable pour nous, plutôt que de mener une action retardatrice qui me paraît vouée à l'échec, de prendre des initiatives en ce domaine.

Dans le contexte des relations franco-britanniques, il est en effet un terrain où une action politique positive devrait, me semble-t-il, être entreprise : c'est celui de la défense.

Vous avez affirmé, monsieur le ministre, que l'alliance atlantique demeurerait un élément fondamental de notre politique.

Je vous sais gré d'une telle affirmation car, dans un temps où, quoi qu'en ait dit M. Fajon, on n'est pas tellement persuadé des intentions purement pacifiques de l'U. R. S. S. — soit dit en passant, je m'étonne que notre collègue communiste ait pu parler pendant une demi-heure, à cette tribune, de tous les problèmes internationaux sans évoquer le problème tchèque et Prague — on peut, devant cette instabilité de la politique soviétique à l'égard de l'Europe en particulier et du monde libre en général, se demander à juste titre si la permanence de l'alliance atlantique n'est pas un des fondements de notre politique.

Si, en 1961, dans un discours assez retentissant, le président Kennedy lançait l'idée de la constitution de deux piliers au sein de cette alliance, le pilier américain et le pilier européen, il est clair qu'à l'époque, cette idée, généreuse en elle-même, ne pouvait aboutir que dans la mesure où diverses conditions auraient été remplies. Or elles ne l'étaient point.

L'une de ces conditions était, bien sûr, un accord entre les alliés, au sein du Traité, sur les buts et les méthodes de l'alliance.

Défense du monde libre, soit. Mais on pensait, d'un certain côté, à une défense intégrée. Nous pensions, nous, à une coordination. C'est ce qui a motivé notre retrait, en 1963, de la machinerie militaire de l'alliance.

Cette opposition doctrinale entre ceux qui pensaient que l'Europe devait assurer sa défense pour l'Europe, par les Européens, et ceux qui estimaient que cette défense ne devait être qu'une pièce rapportée à la défense atlantique, sous l'hégémonie ou, en tout cas, sous la direction américaine, les troupes européennes

jouant alors, éventuellement, le rôle de supplétifs, cette opposition doctrinale, dis-je, a été l'une des causes pour lesquelles, en 1961, la notion de piliers n'a pas eu de suite.

L'autre condition n'était pas non plus remplie, encore qu'aujourd'hui il semble qu'elle soit en voie de l'être un peu plus : c'est précisément la notion de l'unité politique européenne, procédant de l'unité économique.

Me référant toujours à la déclaration du président américain, je crois qu'à cette époque il eût fallu, si on voulait assurer la coexistence de deux piliers, égaux en droit, sinon en force, que l'on renoncât, outre-Atlantique, au monopole de décision en matière stratégique, et singulièrement en matière nucléaire.

Depuis 1961, cette notion de piliers a connu des fortunes diverses. Autant que je sache, il a fallu attendre ces derniers mois pour que, notamment à Bruxelles, il y ait quelques semaines, lors de la réunion des parlementaires de l'alliance atlantique, l'accent soit à nouveau mis sur cette idée, et essentiellement par les participants américains eux-mêmes.

Pourquoi cela ?

Certes, dans un premier temps, on peut dire que cela correspond assez largement à l'idée que se fait le président Nixon de la défense occidentale, puisque, comme on l'a rappelé fort pertinemment, le président Nixon, lors de sa visite à Paris, au printemps dernier, a fait état de cette espèce d'autonomie de décision qui pouvait et devait — disait-il — caractériser la politique européenne.

Mais on peut ajouter à cette première motivation une autre clé, celle qui se traduit par un véritable virage politique américain en matière d'engagements internationaux.

Du reste, les déclarations récentes des sénateurs Mansfield et Javits, ainsi que d'autres hommes politiques américains, ont fourni une illustration particulièrement claire de ce virage politique qui est intervenu sous la poussée de raisons financières mais aussi de raisons politiques pures, dues sans doute au désenchantement américain, à la suite de l'engagement qui a été depuis trop longtemps celui de l'Amérique au Viet-Nam.

Il est clair que l'on tend, outre-Atlantique, à un certain désengagement, limité, peut-être, au domaine strictement militaire.

Il s'agit non pas d'un revirement politique fondamental, de la négation de l'alliance, bien entendu, ni même de la négation de l'O. T. A. N., mais tout au moins du désengagement, sur le territoire européen, de troupes qui s'y trouvaient pour la défense commune de l'alliance.

Or, je ne puis pas ne pas penser — je crois que je ne serai pas seul de cet avis — qu'un désengagement, même limité, même partiel, entraînera une révision politique, une révision psychologique chez nombre de nos partenaires.

Le témoignage en serait simplement donné par l'émotion qu'a soulevée, particulièrement au Benelux, le retrait presque symbolique de quelques milliers de soldats canadiens. On a crié presque au désastre ; on a pensé, de certains côtés, que les fondements mêmes de l'alliance étaient ébranlés. S'il devait arriver que les Etats-Unis retirent quelques dizaines de milliers, voire une centaine de milliers d'hommes, l'émotion serait plus grande encore.

Dans ces conditions, et dans la mesure même où, il y a quelques années, cette idée de défense de l'Europe par l'Europe, de défense autonome, était anathème, on peut très bien penser qu'elle redeviendra d'actualité, avec peut-être même — ce n'est pas impossible — un certain encouragement de la part des Etats-Unis.

Cela, du reste, d'autant plus — on l'a indiqué à cette tribune — que des éléments nouveaux existent en Europe même, qui peuvent conduire également à certaines révisions — non pas déchirantes mais, du moins, fondamentales — de positions considérées comme acquises, ne serait-ce que la naissance, à Bonn, d'un gouvernement dont les options, en politique étrangère, semblent singulièrement plus souples que celles des gouvernements précédents, avec, en particulier, l'idée de dégel dans les relations avec l'Est européen, avec l'U. R. S. S. notamment.

Alors que, dans un même temps et dans un même lieu, se posent, d'une part, le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et, d'autre part, celui de la reconversion de la défense de l'Europe, c'est dans ce double contexte qu'il faut évoluer, qu'il faut essayer de trouver une solution.

Cette solution, me semble-t-il, passe par des contrats particulièrement étroits avec la Grande-Bretagne.

Il est clair, en effet, que nos deux pays sont confrontés à des problèmes analogues, d'ordre monétaire, financier, éco-

nomique ou militaire. Une certaine coopération a déjà joué — je le rappelle pour mémoire — notamment du point de vue technologique, dans le domaine civil, ne serait-ce qu'à l'occasion de la construction du Concorde. Mais, semble-t-il, on doit aller plus loin dans ce domaine. Dans la conjoncture actuelle, l'intérêt de notre pays est de faire jouer à fond la coopération avec notre voisin.

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun me paraît être, qu'on le veuille ou non, inscrite dans les faits, à moyen terme. Pourquoi ne pas envisager, alors, l'extension de ces liens et ne pas aborder ensemble le problème de la défense ?

L'espace géographique — si restreint à l'ère des missiles — qu'occupent nos deux pays, leur développement très important dans le domaine de la technologie et de ses applications militaires, leur souci de préserver une certaine indépendance de leur dispositif militaire, plus affirmé chez nous mais qui s'étend néanmoins outre-Manche, tout cela ne peut-il nous encourager à rechercher en commun le moyen de créer ce noyau de défense européenne multi-nationale, mais autonome, que beaucoup d'entre nous appellent de leurs vœux ?

L'affaire n'est pas simple. Certes, elle n'aboutira pas dans les semaines ou dans les mois qui viennent, mais du moins pouvons-nous orienter nos préoccupations dans ce sens et avancer de façon pragmatique.

Dans le domaine de la concertation en matière de fabrications d'armements, dans celui de l'échange des informations technologiques, des ouvertures peuvent être envisagées, ce qui pourrait déboucher ultérieurement, semble-t-il, sur une véritable concertation, sur une véritable coordination, aussi bien du point de vue tactique que du point de vue stratégique.

Nos deux pays bénéficieraient politiquement, militairement et même économiquement d'une telle concertation. En définitive, mes chers collègues, l'Europe elle-même en serait, à terme, bénéficiaire.

L'Europe élargie, unie économiquement, en attendant de l'être politiquement, verrait ainsi poser la première pierre de sa défense commune.

Cet objectif est peut-être lointain, mais il est, me semble-t-il, à la mesure des ambitions d'un pays tel que le nôtre, qui aurait ainsi œuvré pour la solidarité européenne et pour la sécurité du monde libre.

En terminant, j'émetts le vœu que le Gouvernement veuille bien m'entendre et qu'il nous confirme que telle est bien son intention, à savoir qu'il ne s'opposera pas — pour ne pas dire plus — à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, et qu'il tentera de constituer, autour de ce noyau franco-britannique, la défense de l'Europe unie de demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marette. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Marette.** La discussion de votre projet de budget, monsieur le ministre, fournit aux parlementaires — et ceci pour la première fois depuis le début de l'année 1969 — l'occasion d'aborder à cette tribune les grands problèmes de politique étrangère.

J'attendais, je l'avoue, ce jour avec impatience, non pas pour prononcer un discours de plus — mes collègues savent que je ne prends guère la parole, dans cet hémicycle, que pour traiter des sujets techniques — mais pour libérer ma conscience, pour témoigner des atrocités d'une guerre oubliée qui déshonore le monde, et pour témoigner aussi de ce que j'ai vu au cours de deux voyages au bout de l'horreur.

Je pense que chacun a compris que je parlerai du Biafra.

Deux millions de morts ! Plus de victimes en trente mois de guerre au Biafra qu'en vingt-quatre ans de guerre au Viet-Nam, plus que durant toute la guerre civile d'Espagne — dans les deux camps — et autant que de victimes françaises de la guerre de 1914-1918 ! Un peuple littéralement décimé, au sens romain du terme, puisque, depuis le début des hostilités, quinze pour cent des Biafrais sont morts, dont plus de la moitié étaient des enfants de moins de douze ans ! Et, ce qui est pire, sur cent morts, quatre-vingt-dix ont été victimes de la famine, et dix pour cent seulement des opérations militaires !

Depuis la suspension du pont aérien de la Croix-Rouge internationale, le rythme des décès dépasse deux mille cinq cents par jour.

Ces chiffres, dans leur sécheresse, sont même, en dépit de leur caractère vertigineux, incapables de traduire l'horreur que l'on ressent quand on séjourne dans ce malheureux pays.

Neuf ou dix millions d'êtres humains encerclés de toutes parts, dans une poche grande comme deux départements français et dont la densité humaine atteint celle du district de la région parisienne, bombardés en permanence par les Mig et les Ilyouchine, que pilotent les mercenaires égyptiens ou est-allemands, au napalm, à la bombe, aux roquettes, affamés, n'ayant de contact avec le monde extérieur que grâce aux quelques avions du pont aérien de la charité, qui atterrissent chaque nuit sur une route transformée en aérodrome de fortune, après avoir franchi, à l'aller comme au retour, les barrages de D. C. A. nigériane, organisés et dirigés par des officiers britanniques, et affronté les chasseurs de nuit fédéraux qui ont encore abattu, avant-hier, un avion affrété par les églises protestantes norvégiennes.

Cet holocauste, sans doute le plus monstrueux de l'histoire depuis le massacre de quatre millions et demi de juifs par Hitler, se poursuit dans une relative indifférence.

La presse ne parle plus beaucoup de la guerre du Biafra : les enfants biafrais n'en finissent pas de mourir et, que voulez-vous, le cadavre statistique lasse ! Il est plus facile de vendre des journaux en s'appuyant sur le martyre des bébés-phoques ou en mettant l'accent, à la une, sur des drames tels que celui de Cestas ou sur l'enlèvement de la petite Sophie.

Et puis, les Biafrais commettent une grande erreur : ils poursuivent une guerre nationale, ils défendent leur vie, ils ne croient qu'en leur nation, au Christ et aux chefs qu'ils se sont donnés dans leur combat désespéré.

S'ils étaient marxistes léninistes, s'ils croyaient en la pensée du génial Mao ou de « Che », il y aurait de grandes manifestations dans nos écoles, dans nos universités, dans nos rues.

Si le département d'Etat américain considérait le Biafra comme étant situé dans sa zone d'influence, si cette guerre mettait en danger la paix du monde, on en parlerait davantage aux Nations Unies, et le génocide serait aujourd'hui moins discret.

A huit heures d'avion des capitales de la civilisation de consommation, des millions d'êtres humains sont en train de mourir progressivement, lentement, de misère physiologique et de faim. C'est un scandale tel que, sans doute, le seul fait de l'évoquer dans les termes où je l'évoque vous touche tous profondément, mesdames, messieurs, comme j'ai moi-même été bouleversé, traumatisé par mes voyages là-bas.

Le Biafra, c'est le camp de Belsen à la libération. Ce sont des cadavres décharnés, des squelettes ambulants, aux yeux brûlants de fièvre, titubant dans la moiteur de la forêt tropicale, à la recherche du dernier rat, du dernier lézard, de la dernière igname pour prolonger leur agonie. Ce sont des enfants au ventre ballonné que l'on ramène, la nuit, vers Libreville comme fret de retour des avions qui emportent la nourriture et les médicaments au Biafra. De huit à dix pour cent de ces enfants meurent pendant le vol ou dans les quarante-huit heures qui suivent leur arrivée, étant donné leur état de misère physiologique. C'est un spectacle auquel j'ai assisté : c'est monstrueux, abominable, déshonorant pour le monde soi-disant civilisé.

Là-bas, certes, des hommes sauvent l'honneur de l'humanité : des pilotes, des médecins, des prêtres, des journalistes, des œuvres telles que Caritas, le Conseil oecuménique des Eglises, Terre des hommes, l'ordre de Malte, la Croix-Rouge française qui — la seule, et l'Assemblée doit le savoir — n'a jamais interrompu ses vols de secours vers le Biafra. (*Applaudissements.*)

Trois cent vingt missions aériennes ont été accomplies dans les conditions que je viens d'indiquer, 2.200 tonnes de nourriture et de médicaments ont été transportées, 4.500 enfants ont été évacués.

Je joins mon modeste hommage, monsieur le ministre, à celui que vous avez rendu aujourd'hui à tous nos compatriotes qui, là-bas, travaillent pour l'humanité et pour l'honneur de notre pays.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de votre collègue de la défense nationale pour qu'à la place des deux malheureux DC4 qui opèrent chaque nuit, soient mis à la disposition de la Croix-Rouge française deux Transall militaires qui pourraient transporter chacun trois fois plus de fret que les DC4, car quelques tonnes de plus chaque nuit, c'est quelques centaines de morts en moins dans la semaine qui suit.

N'est-il pas possible aussi, monsieur le ministre, d'accorder des permissions libérales de un ou deux mois aux jeunes du contingent qui travaillent dans des conditions très pénibles à l'hôpital militaire de campagne de Libreville, et font preuve d'un dévouement admirable, de prévoir une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur et du Mérite national pour les pilotes, les médecins qui se dévouent là-bas ? Cette distinction exceptionnelle, ils la méritent, croyez-moi, autant — en risquant leur vie chaque jour — que nos athlètes qui remportent des médailles sur les stades.

Mais ce sont là des détails. Le drame et l'horreur de la guerre du Biafra doivent être sans cesse dénoncés devant l'opinion publique mondiale, car cette guerre ne peut continuer qu'en raison de l'indifférence de l'opinion publique mondiale et grâce à l'accord des grandes puissances.

Après qu'un de ses avions ait été abattu le 5 juin dernier, la Croix-Rouge internationale a suspendu tous ses vols. Or chacun sait qu'il n'y a pas plus qu'auparavant de risque pour les avions du pont aérien de nuit vers le Biafra. Je m'en suis assuré moi-même. J'ai volé dans un avion de la Croix-Rouge française de Libreville au Biafra fin juin au moment où celle-ci était la seule à continuer ses opérations aériennes. Or, et la suite l'a prouvé, ni la D. C. A., ni les chasseurs de nuit n'étaient plus dangereux que je l'avais constaté au cours de mon précédent voyage. Les pilotes du C. I. C. R. étaient d'ailleurs tous volontaires pour continuer leurs vols. C'est sous l'effet de pressions politiques que la Croix-Rouge internationale a suspendu ses vols — cela doit être dit — et c'est un scandale !

Nous vous sommes reconnaissants, monsieur le ministre, d'avoir affirmé à cette tribune que la politique du Gouvernement français demeurerait inchangée. Et il faut dire dans cette enceinte, pour son honneur, que le Parlement français n'admet pas que la famine soit considérée comme une arme légitime de guerre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le ministre des affaires étrangères.** Le Gouvernement l'a déjà dit, sous la même forme, dans un communiqué officiel, grâce à vous d'ailleurs, monsieur Marette.

**M. Jacques Marette.** Je le sais, monsieur le ministre.

Je ne puis que vous dire encore une fois ma reconnaissance et celle de tous nos compatriotes qui travaillent là-bas pour l'action que vous menez discrètement mais efficacement dans ce douloureux problème, comme l'ont fait déjà vos prédécesseurs.

Mais il faut que cette guerre s'achève.

D'ailleurs, après Sa Sainteté le pape et le général de Gaulle, des voix en faveur de la paix se font entendre maintenant dans les pays mêmes qui soutiennent les agresseurs nigériens.

Aux Etats-Unis, par exemple, s'est créé un mouvement puissant en faveur du Biafra, animé par le sénateur Kennedy et le sénateur Eugène Mac Carthy, par des libéraux comme le gouverneur Rockefeller, le maire de New York, M. Lindsay. En Angleterre même, des journalistes et des hommes politiques de plus en plus nombreux disent qu'il faut mettre fin au massacre et je voudrais citer cet éditorial symptomatique du *Times* de Londres du 28 juin dernier qui résume bien cette évolution des esprits en Grande-Bretagne.

Nous pouvons y lire :

« Nous devons nous débarrasser de la tendance naturelle aux hommes politiques d'invoquer des principes et des règles abstraites. Lequel d'entre-nous pourrait accepter d'assister à l'agonie d'un enfant mourant de faim ? Quel membre du gouvernement Wilson, dont la responsabilité, au sens le plus personnel et le plus humain du terme, est engagée, pourrait supporter de passer son prochain week end dans une chaise longue sur la pelouse de sa maison de campagne avec un enfant en train de mourir de faim sur une couverture à côté de lui, et continuer de le torturer en lui refusant tranquillement toute nourriture ? Seule la capacité de l'esprit humain de s'abstraire de la réalité derrière des idées ou des principes permet à cette politique de se poursuivre et des hommes sensibles qui sont certainement incapables de faire mal à un seul enfant arrivent ainsi à trouver normal d'accorder leur appui à une politique qui aboutit à faire mourir de faim des millions d'êtres humains ».

Alors puisque l'O. U. A. ne fait rien, puisque l'O. N. U. s'en lave les mains, que les pays qui ont des responsabilités inter-

nationales prennent des initiatives ! Je sais, monsieur le ministre, qu'en ce moment il faut être prudent. Des contacts officieux des missions de bons offices sont en cours et je ne voudrais à aucun prix les gêner.

Il faut toutefois un certain nombre de préalables :

Il faut d'abord que le Gouvernement britannique soit persuadé qu'il ne préservera pas ses intérêts par un amoncellement de cadavres.

Il faut que le Gouvernement nigérien soit persuadé qu'après un drame de cette ampleur, le *statu quo ante* ne pourra jamais être rétabli ; qu'il ne pourra jamais vaincre un peuple qui se bat pour sa vie le dos au mur avec la même volonté farouche que les combattants du ghetto de Varsovie. Il faut que des négociations s'ouvrent le plus tôt possible, sans préalables, c'est-à-dire ni cessez-le-feu, ni renonciation à la sécession. Il faut que les adversaires se retrouvent autour d'une table. Il ne peut pas être question de négocier avec de soi-disant représentants de la « troisième force ». Nous avons tenté ce genre de tentatives illusoire en Algérie, les Anglais au Kenya. Les Nigériens entendent-ils recommencer l'expérience avec M. Azikiwi ? S'ils veulent vraiment la paix ils doivent négocier avec ceux qui se battent et représentent légitimement les populations.

Seule une solution politique peut mettre fin à ce conflit, aucun Biafrais du reste ne croit à une solution militaire.

Quelle solution politique ? Vous l'avez évoquée tout à l'heure, monsieur le ministre, en reprenant le mot prononcé par le général de Gaulle en septembre 1968 : « confédération ». Le mot est vague et son contenu doit être précisé.

Parlant en mon nom strictement personnel, permettez-moi de préciser un certain nombre de points.

Puis-je espérer ainsi contribuer à la paix ? Je n'en suis pas sûr, mais tout ne doit-il pas être tenté ?

Il faut que les Nigériens soient persuadés que jamais les Biafrais ne mettront fin aux combats si la sécurité de leur peuple n'est pas définitivement garantie et que la seule garantie de cette sécurité ne peut être d'abord, dans une période transitoire, que la présence de contingents et d'observateurs internationaux remplaçant l'armée nigérienne dans les territoires occupés de l'ex-province orientale et chargés d'organiser par référendum une consultation honnête et libre des populations, permettant de déterminer ceux qui veulent vivre au sein de l'Etat biafrais ou au sein de tout autre Etat existant ou à créer de la confédération nigérienne.

Il faut également que, après la paix, et au sein d'une éventuelle confédération nigéro-biafraise soit admise l'existence d'une armée biafraise stationnant à l'exclusion de toutes autres unités, sur le territoire du Biafra, et que soit admise l'instance d'une police nationale biafraise qui puisse garantir aux populations qu'elles ne connaîtront plus le renouvellement des massacres et des pogroms de 1945, de 1953 ou de 1966.

Quant aux autres problèmes, je ne dis pas qu'ils sont accessoires, mais ils peuvent être résolus, même le problème des droits diplomatiques du Biafra. La constitution de la Confédération des Etats germaniques en 1870 a prouvé que des droits diplomatiques peuvent être accordés à des Etats membres d'une confédération comme le Wurtemberg et la Bavière. Des droits semblables devraient être accordés au Biafra, au sein de la confédération, si l'on veut aboutir à une paix qui ne soit pas un simple armistice entre deux guerres.

Les autres problèmes : respect des investissements étrangers, règles communes de droit, rapports culturels et économiques entre les Etats confédérés devraient pouvoir être réglés sans trop de difficultés. Mais le préalable à tout cessez-le-feu, à toute paix durable, c'est que le Gouvernement de Lagos soit convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire à la guerre du Biafra et que le monde civilisé ne le laissera pas continuer sa politique de génocide jusqu'à son terme.

Je crois avoir été très clair. Bien que n'étant pas optimiste de nature, je crois que nous sommes à un tournant de cette guerre et qu'un pays comme le nôtre doit, sans doute discrètement — et je sais bien qu'il le fait aujourd'hui — tout faire pour que, le plus tôt possible, ce monstrueux conflit, cet holocauste abominable ait un terme.

Et s'il se trouvait par malheur qu'à Lagos, « faucons » et ultras, pour pouvoir poursuivre l'anéantissement du peuple biafrais, arrivaient à saboter toute chance de voir des négociations de paix aboutir, alors, monsieur le ministre, il faudrait que la France en arrive au geste décisif dont parlait, dans sa conférence de

presse de septembre 1968, le général de Gaulle, qui, après avoir évoqué l'atrocité, l'énormité du drame et affirmé le droit du peuple biafrais à l'autodétermination, concluait :

« La France, dans cette affaire, a aidé le Biafra dans la mesure de ses possibilités. Elle n'a pas accompli l'acte qui, pour elle, serait décisif : la reconnaissance de la République biafraise, car elle pense que la gestation de l'Afrique est avant tout l'affaire des Africains. »

« Déjà, il est des Etats de l'Afrique qui ont reconnu le Biafra. D'autres paraissent s'orienter dans ce sens. C'est dire que, pour la France, la décision qui n'est pas prise n'est pas exclue pour l'avenir. »

Il faut donc faire savoir à Lagos — et cela serait d'une importance capitale pour les efforts de paix actuellement en cours — que, de même que la Sierra Leone l'a dit ouvertement et un certain nombre d'autres pays africains l'ont fait savoir officieusement, si, dans un délai raisonnable et malgré la bonne volonté des dirigeants biafrais, une solution n'était pas trouvée à cette guerre du fait de l'intransigeance du Gouvernement nigérian, alors la France ne pourrait pas rester indifférente à la poursuite volontaire et délibérée d'une abominable guerre d'extermination et reconnaîtrait la République du Biafra.

Croyez-moi, monsieur le ministre, une telle prise de position, même officieusement portée à la connaissance des gouvernements de Lagos et de Londres par les canaux les plus discrets, serait de nature à faire réfléchir les plus extrémistes des « faucons » nigériens, et peut-être même les plus obtinés des dirigeants britanniques.

Il y va, mes chers collègues, de notre honneur d'hommes de mettre fin à cet atroce génocide. Car, pensez-y, depuis le début de mon intervention à cette tribune, plus de dix enfants biafrais sont morts de faim. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, du groupe Progrès et démocratie moderne et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je dois signaler à l'Assemblée que, pendant le déroulement du débat certains orateurs inscrits se sont fait rayer de la liste des intervenants, ce qui a permis une redistribution des temps de parole.

La parole est à M. Stehlin.

**M. Paul Stehlin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quand, après l'élection de M. le Président de la République, un nouveau gouvernement fut formé, nous eûmes, mes amis du groupe Progrès et démocratie moderne et moi-même, l'espoir que l'ouverture et le changement annoncés se manifesteraient promptement, surtout en politique extérieure.

Votre nomination à la tête de notre diplomatie, monsieur le ministre, n'en était-elle pas la meilleure garantie dans l'esprit de ceux qui, comme moi, ont pu apprécier votre dévouement aux intérêts supérieurs du pays et vous portent une amitié sincère ?

Or, ce qui nous frappe aujourd'hui, c'est une sorte d'immobilité de notre politique étrangère. Certes, le style et le ton dans nos relations extérieures ont changé. Vos qualités de cœur et d'esprit, votre courtoisie et votre amabilité naturelle ont rétabli dans nos relations avec nos amis et alliés une aménité qu'on leur avait trop souvent refusée pendant onze ans, alors qu'elle était de droit avec des pays qui éprouvent des sentiments souvent hostiles à notre égard et qui se réclament d'un mode de gouvernement et de vie opposé aux principes de liberté, de démocratie et de dignité de l'homme propres à notre civilisation occidentale.

Mais, par-delà les formules nouvelles de notre diplomatie, on constate la continuation des errements du passé, une froideur ou une différence à l'égard de l'alliance atlantique, le rappel du discours de Pnom-Penh — vous l'avez fait tout à l'heure — la répétition, en tout petit il est vrai, de la malheureuse affaire du Québec libre, le maintien de l'embargo sur les armes achetées et payées par Israël, la bouderie envers l'U. E. O. par souci de continuer à écarter la Grande-Bretagne de la construction européenne, la méfiance envers toute entreprise qui pourrait effectivement conduire à l'unité de l'Europe.

Et puisque j'ai cité Israël, je voudrais vous faire part, monsieur le ministre, de l'étonnement que nous avons éprouvé, au groupe Progrès et démocratie moderne, en lisant dans la presse d'hier soir un extrait d'un discours prononcé par M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères à l'inauguration de l'exposition française de Djeddah, en Arabie saoudite.

Voici ce qu'a dit M. le secrétaire d'Etat :

« Je suis venu vous dire que nous restons, en France, fidèles à la pensée et à la politique du général de Gaulle... »

**M. Roland Vernaudo.** Bien sûr !

**M. Michel de Grailly.** Très bien !

**M. Paul Stehlin.** « ... La France, aujourd'hui, en ma personne — c'est-à-dire du ministre en second des affaires étrangères — vient vous dire que nous ne changerons pas la juste et noble politique suivie par le général de Gaulle à propos du conflit du Proche-Orient. Nous refusons de voir les relations internationales fondées sur le cynisme et la violence. »

**M. Michel de Grailly.** Très bien !

**M. Paul Stehlin.** Je vous laisse juge.

En réalité, nous n'avons pas de véritable politique étrangère parce que nous n'en avons pas eu au cours de la décennie qui s'achève. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Car, peut-on appeler politique étrangère les éclats qui, périodiquement, ont étanné ou irrité l'opinion française. Faute de la puissance qui seule permet d'avoir une politique mondiale, il s'agissait d'attirer l'attention sur la France ou plutôt sur la personne du chef de l'Etat par des exercices oratoires polyglottes, des déclarations spectaculaires, des voyages retentissants, des réceptions de prestige. Cette forme d'action, ni l'actuel chef de l'Etat, ni le Gouvernement n'entendent plus la mener. J'en suis persuadé, et c'est heureux.

Pourtant, il nous faut une vraie politique étrangère pour assurer l'avenir du pays, son expansion économique, son développement industriel, le progrès social par l'élévation du niveau de vie et une plus juste répartition des biens ; une politique étrangère pour assurer la sécurité de la France contre un danger que l'on nie ou, pis encore, que l'on écarte en vertu d'une défense qui n'existe pas. La défense est totale ou elle n'est pas.

Nous avons appelé et nous continuons à appeler, de toutes nos forces, l'ouverture et le changement, mais ils ne peuvent pas se manifester utilement en politique intérieure sans apparaître simultanément en politique étrangère.

Je dirai même que l'ouverture et le changement ne seront réels que si vous les pratiquez d'abord en politique étrangère afin que, par le lien de l'économie, ils apportent à notre pays la prospérité matérielle et le progrès social.

La politique étrangère d'hier n'est-elle pas, en partie, responsable de la dévaluation de notre monnaie et, par conséquent, de l'abaissement de notre potentiel économique et financier ?

**M. Roland Vernaudo.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Michel de Grailly.** C'est incroyable !

**M. Paul Stehlin.** L'expansion économique et industrielle, les dispositions monétaires, la politique étrangère et la sécurité extérieure forment un tout qui ne doit pas être dissocié.

Cette politique d'ensemble, dans le sens du progrès intérieur et de la défense extérieure, ne peut être menée à bien que si nous avons les moyens de la faire. Or notre diplomatie n'était pas celle de nos moyens.

Quant à notre défense, elle serait, si nous étions livrés à nous-mêmes, sans valeur quoi qu'il ait pu en dire hier le chef de l'Etat, mais, de cela, nous parlerons lors du débat sur les crédits militaires.

Que devons-nous faire pour atteindre, dans un pays de liberté et de démocratie, le plus haut niveau de développement social et matériel auquel le génie de l'homme peut prétendre ?

Il faut, à cet effet, réaliser les conditions qui permettraient à un pays comme le nôtre de parvenir à des objectifs sociaux et économiques qui ne le céderaient en rien à ceux d'aucun autre grand pays.

Pour nous Français, cela signifie, qu'il ne peut y avoir d'autre voie que celle qui conduit à l'unité de l'Europe. Je pense que vous en êtes convaincu, monsieur le ministre, puisque j'ai eu le privilège d'être à vos côtés dans le combat que nous avons mené pour la communauté européenne de défense et puisque vous pouvez vous enorgueillir d'avoir été l'un des plus fidèles et dévoués collaborateurs de Robert Schuman.

Oui ! une Europe vraie, une Europe de pays associés par l'identité de leurs vœux sur la liberté, la démocratie et la dignité de l'homme, une Europe sans exclusive contre la Grande-Bretagne et sans discrimination à l'égard de l'Allemagne, tel doit être aujourd'hui notre objectif.

Oh ! je sais ce que vous m'objecterez, monsieur le ministre : ne croyez-vous pas que si l'Allemagne, deuxième puissance commerciale et troisième puissance industrielle du monde, n'était pas admise à part entière dans l'Europe unie, elle ne ferait pas de son côté une politique qui ne serait plus celle de l'Europe et pour l'Europe ?

Mais c'est là un sujet trop vaste pour trouver place dans l'examen du budget de votre ministère. Je souhaite donc que s'ouvre bientôt dans cette Assemblée un large débat de politique étrangère. Ce débat s'impose, car l'opinion le réclame. Contrairement à ce qu'on dit, le peuple français n'est pas insensible à la conduite de la politique étrangère.

A la question : « Voulez-vous être citoyen européen ? », 54 p. 100 des Français interrogés ont répondu : « Oui ». N'est-ce point là d'ailleurs le pourcentage de votes récents qui, eux aussi signifiaient, en partie, le rejet de la politique étrangère qui a été pratiquée hier ?

N'avez-vous pas, monsieur le ministre, il y a sept ans, à propos de l'Europe, donné votre démission du Gouvernement lorsque le chef de l'Etat tournait en dérision les institutions communautaires de l'Europe ?

Oui ! parlons prochainement de l'Europe, car ce sera parler de ce que devra être notre politique étrangère de demain.

**M. le président.** La parole est à M. de Grailly. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Michel de Grailly.** Mesdames, messieurs, en votant les crédits du ministère des affaires étrangères, l'Assemblée nationale donne à la France les moyens de poursuivre sa politique extérieure.

Les lignes de force de cette politique ont été tracées depuis dix ans, et avec quel éclat ! par le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

L'ordre international à la formation duquel nous voulons concourir ne sera assuré qu'à partir de l'indépendance et de la promotion des peuples. Cette conception implique, et vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, l'opposition à toute forme d'hégémonie, à l'échelle mondiale ou régionale. Les relations internationales ne peuvent reposer sur des rapports de subordination, directe ou indirecte. Elles doivent se développer sur la base du renforcement des solidarités naturelles, que ce soient les affinités historiques, les contingences géographiques, les nécessités économiques. Et ces solidarités ne peuvent s'épanouir qu'après élimination des antagonismes entretenus par les entreprises d'hégémonie opposées.

Ainsi, l'entente et la coopération entre les nations, condition nécessaire d'un développement qui ne peut être conçu et réalisé dans l'isolement, dépendent d'un certain nombre de préalables. Ces impératifs commandent l'orientation de notre action.

Dans le monde, c'est la lutte contre toutes les formes de dépendance, cette dépendance — je le dis à l'orateur qui m'a précédé — qui engendre ou entretient les inégalités de développement.

En Europe, c'est la détente. Je limiterai mon propos à la politique européenne.

La détente est un verrou, une clé. L'objectif, c'est l'indépendance de l'Europe dans la sécurité. Il faut mettre fin à la fois à la division et à la tutelle de l'Europe.

Je veux dire par là, d'une part, que les Européens doivent se retrouver ensemble plutôt que de part et d'autre d'une ligne de démarcation des blocs ; d'autre part, que l'Europe doit se rassembler pour jouer dans le monde un rôle original, à la mesure de son histoire en même temps que des besoins d'un monde auquel cette inspiration européenne authentique fait cruellement défaut.

L'indépendance de l'Europe ainsi entendue, c'est l'indépendance du continent européen. Elle est liée à l'instauration d'un système de sécurité dont l'efficacité permet d'éliminer la cause fondamentale de la division de ce continent.

Mesdames, messieurs, les objectifs ainsi définis sont ambitieux, certes, mais ils sont réalisables, à condition que les Européens en prennent clairement conscience et qu'ils appliquent leur volonté à les atteindre.

Or les perspectives de l'actualité diplomatique, à plus ou moins court terme, vont donner à la France l'occasion d'exercer son action dans ce sens. Je veux parler d'abord de la prochaine rencontre au sommet des Six, puis du projet de conférence pan-européenne sur la sécurité.

Ne nous y trompons pas : en ces deux occasions ce sera le même effort que devra poursuivre la France, le même effort appliqué à deux niveaux différents, mais procédant d'une même idée-force : la poursuite de la construction d'une Europe indépendante.

S'agissant de la conférence de La Haye, nous sommes heureux que nos partenaires de l'organisation du traité de Rome aient accepté aujourd'hui ce que le général de Gaulle leur avait proposé il y a deux ans, à Rome, et qu'ils avaient refusé. Nous voyons effectivement là un changement dont nous devons nous réjouir. Espérons que cette mobilisation, ce dégel, de nos partenaires ne sera pas seulement passager.

Vous avez, monsieur le ministre, brossé un triptyque : achèvement, renforcement, élargissement.

Je ne veux pas revenir sur ce que vous indiquiez d'une manière parfaite, à savoir que l'achèvement était une préoccupation d'ordre essentiellement économique et qu'il résultait d'engagements du traité.

En revanche, le renforcement et l'élargissement sont des éléments essentiellement politiques et nouveaux.

Il est alors évident qu'à leur égard la France devra mener à La Haye une politique à la fois clairvoyante, c'est-à-dire fondée sur des objectifs précis, et ferme.

Dans l'optique qui est la mienne, l'élargissement de l'organisation du traité de Rome n'est pas à rejeter. Mais il doit intervenir au moment opportun, lorsque certaines conditions auront été remplies.

C'est dire que la définition d'une politique cohérente doit précéder l'élargissement du Marché commun. C'est en tout cas le processus auquel nous devons tenir si nous voulons nous placer dans la ligne tracée par le traité de Rome. C'est seulement si nous échouons dans cette tentative que nous pourrions envisager d'autres processus pour atteindre les objectifs de notre politique européenne.

La définition d'une politique étrangère de la Communauté doit s'accompagner du renforcement de ses structures politiques. En particulier, certaines procédures de coordination des politiques devraient être institutionnalisées. Je rappelle à cet égard que c'est la France qui, en 1962, avait proposé l'institution de conseils périodiques chargés de définir les orientations politiques communes dans différents domaines, et de commissions exécutives permanentes chargées de suivre l'application de ces orientations.

Définition d'une politique, renforcement des structures, puis élargissement éventuel et équilibré, tel est le seul schéma acceptable.

Réalisé dans ces conditions, l'élargissement du Marché commun, deviendrait un élément positif pour l'Europe, dès lors que l'adhésion au traité comporterait, par hypothèse, l'adhésion aux lignes de force d'une politique préalablement définie.

Mesdames, messieurs, pourquoi ce processus ? Il faut le dire et le répéter, nous sommes en Europe occidentale et, partant, au confluent de deux réseaux de solidarité : la solidarité occidentale qui déborde du cadre européen, mais aussi la solidarité européenne qui déborde du cadre occidental. Lorsque nous parlons de construction européenne, c'est évidemment vers l'Europe que nous devons regarder ; nous devons donc veiller, dans cette construction européenne, à écarter tout élément centrifuge.

Monsieur le ministre, je schématise mon propos et j'en arrive à la perspective de la conférence paneuropéenne sur la sécurité.

Il est souhaitable, à mon sens, que cette conférence se réunisse au plus vite, mais elle doit être suffisamment préparée pour ne pas aboutir à un échec. Il convient donc, dès aujourd'hui, de formuler les conditions minimales de son succès : d'abord, la définition des principes de la coexistence pacifique et un engagement sur ces principes ; ensuite, la reconnaissance du *statu quo territorial* en Europe, c'est-à-dire — il

faut le souligner — essentiellement la reconnaissance des frontières orientales de l'Allemagne et du fait de l'existence de deux Etats en Allemagne.

A ce prix, les objectifs de cette conférence pourront être atteints, à savoir la conclusion d'un pacte continental de sécurité dont l'application devra conduire à la liquidation des séquelles de la politique des blocs.

Ces idées ne sont pas nouvelles. Je me souviens de les avoir exposées il y a quatre ans dans un rapport à l'assemblée de l'Union européenne occidentale; je vous laisse imaginer le succès qu'elles avaient rencontré!

Mais, depuis lors, ces idées ont fait leur chemin. Elles sont aujourd'hui partagées très largement, sinon dans les milieux politiques de nos partenaires européens, du moins dans l'opinion publique. En France, notamment, elles sont aujourd'hui reprises par un mouvement qui groupe des représentants d'organisations politiques et de familles de pensée très diverses: j'ai nommé le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe. Un manifeste, qu'il publiera dans quelques jours, va résolument dans la direction que je viens d'indiquer.

J'appelle tout spécialement votre attention, monsieur le ministre, sur une proposition qui sera formulée sur le plan institutionnel, tendant à la création d'une « Organisation des nations européennes », dotée d'un secrétariat permanent, qui se substituerait à la fois au Conseil de l'Europe et à la commission des Nations unies pour l'Europe. Cette organisation — je cite le manifeste — « offrirait un forum institutionnel de rencontres et de discussions à tous les Etats européens, quel que soit leur régime politique et social. Les Etats pourraient ainsi dégager peu à peu leurs objectifs communs et renforcer à la fois leur solidarité et leur sécurité ».

Je dois conclure. Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, combien j'ai apprécié cet après-midi vos déclarations et la satisfaction que la grande majorité de cette Assemblée semble avoir éprouvée à vous entendre affirmer, avec tout le talent qui est le vôtre, la continuité de notre politique étrangère.

Ai-je besoin de vous rappeler que la continuité qui importe n'est pas seulement celle des voies et des moyens qui ont pu être précédemment définis et que telle ou telle circonstance peut conduire à infléchir; le général de Gaulle et bien des personnages de notre histoire nous l'ont montré.

Ce qui importe, et M. Arthur Conte l'a souligné ce matin en termes particulièrement éloquents et émouvants, c'est la continuité de l'inspiration, c'est-à-dire, en définitive, une « cer-

taine idée de la France », la volonté d'assurer la permanence de sa présence et de son action dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

### Affaires étrangères (suite).

#### I. — Affaires étrangères.

(Annexe n° 2. — M. Arthur Conte, rapporteur spécial; avis n° 838, tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères.)

#### Relations culturelles et coopération technique.

(Annexe n° 3. — M. Dusseaux, rapporteur spécial; avis n° 836, tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 838, tome II, de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.)

#### II. — Coopération.

(Annexe n° 4. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial; avis n° 837, tome I, de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 838, tome III, de M. Achille-Fould, au nom de la commission des affaires étrangères.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.